

Anse-à-Beaufils

Ottawa menace de retirer sa subvention

par Michel CORBEIL
du bureau du Soleil

MATANE — Les autorités fédérales pourraient renverser leur décision d'investir \$350.000 au havre de pêche artisanale et touristique de l'Anse-à-Beaufils si le gouvernement

québécois persiste à ne pas céder la régie du "lot d'eau", terme juridique désignant le fonds marin et le littoral d'un port de pêche.

C'est l'avertissement lancé, hier, par le ministre fédéral de la circonscription fédérale de Gaspé, M. Alexandre Cyr. Si le gouvernement

du Québec ne change pas rapidement d'attitude, l'argent sera affecté à d'autres projets, soutient-il.

"Le ministre des Pêches et Océans, M. Roméo LeBlanc, a libéré, en 1980, des crédits de \$350.000 pour des réparations majeures au havre et pour la réfection de la section prin-

cipale du point de débarquement dont l'utilisation est considérée comme dangereuse. Le ministère des Travaux publics doit réaliser ces travaux au cours de l'exercice financier '80/'81 afin de ne pas perturber les activités de pêche.

"Il est impératif que le lot d'eau soit cédé dans l'immédiat. Travaux publics a terminé les plans et devis des constructions et pourraient se rendre à l'appel d'offres. Compte tenu que le Québec ne veut pas céder le lot d'eau, poursuit-il, les travaux ne seront pas exécutés et le projet de développement est compromis."

Gérance des installations

M. Cyr fait de la cessation de la régie du lot d'eau une condition sine qua non de l'engagement des deniers du fédéral dans ce projet. Son gouvernement ne veut pas obtenir tous les droits, affirme-t-il, il veut la régie des travaux qui seront faits à cet endroit de même que la régie de la structure administrative qui sera mise en place.

Sinon, il n'est pas question de s'engager dans la construction d'infrastructure d'un havre dont le fédéral n'aurait pas le droit de gérance, décrie-t-il.

Selon M. Cyr, la régie du lot d'eau a toujours été remise à Ottawa depuis le début de la Confédération puisque ce n'est pas le Québec qui

s'occupe des infrastructures de pêche. A ses yeux, seul le gouvernement de M. René Lévesque a voulu changer cet état de choses.

Le député de Gaspé rappelle que les deux paliers de gouvernement avaient participé à des projets pour le port de l'Anse-à-Beaufils, lors de l'entente Canada/Québec (1968/1972). En 1975, Travaux publics a constaté que le lot d'eau n'avait pas été acquis pour la construction du débarcadère, de la rampe de lancement et pour effectuer le dragage. Les négociations pour obtenir ce droit de régie sont bloquées depuis l'arrivée du gouvernement du Parti québécois.

Pourtant, s'exclame M. Cyr, le gouvernement du Québec a avantage à collaborer puisque "il est devenu propriétaire des installations de la poissonnerie et des terrains adjacents, en conformité avec une entente signée, en avril 1978, avec le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER). Les travaux (de \$350.000) seraient effectués sur le débarcadère situé en face de l'usine et de l'entrepôt."

M. Cyr a avisé les autorités municipales de Percé, dont fait partie l'Anse-à-Beaufils, de même que les associations de pêcheurs et l'association des bateliers qu'il juge le gouvernement provincial de mauvaise foi et que cela compromet le projet.

Il affirme aussi que la cessation

de la régie du lot d'eau fait obstacle à plus d'un projet au Québec. Selon lui, le dossier de la rénovation du havre de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, situé non loin de là, est lui aussi dans une impasse à cause de cette technicité. "Je dis qu'il est déplorable, insinue-t-il, que le gouvernement péquiste fasse porter sur le dos des Gaspésiens ses petites chicanes constitutionnelles."

en bref

La fin d'un rêve

HAVRE-SAINT-PIERRE — Les Editions de la Minganie ont fermé le dossier d'implantation d'un journal communautaire en moyenne côte. Raison: le ministère des Communications n'a pas retenu leur demande de subvention. Un porte-parole du groupe communautaire, M. David Turbix n'a pas caché sa profonde déception. Selon lui, le projet aurait été rentable dès la seconde année, les commerçants du Havre avaient déjà promis environ \$20.000 en publicité dès la première année et le gouvernement fédéral s'était impliqué dans ce projet en octroyant \$29.000, dans le cadre des programmes Canada au Travail, pour permettre la réalisation d'une étude de faisabilité.

Mont Citadelle Inc. réclame de l'aide

par Réal LABERGE

RIVIÈRE-DU-LOUP — Les neuf directeurs de la Corporation du Mont-Citadelle Inc., un corps public à but non lucratif opérant le centre de ski de Saint-Honoré, au sud de Rivière-du-Loup, ont remis leur démission, en bloc, au député péquiste Jules Boucher, ces jours derniers.

Ce geste était accompagné d'un engagement de reconsidérer cette décision "dans les 48 heures", en autant que le gouvernement du Québec, qui n'a fourni depuis cinq ans aucune aide à cette station d'hiver desservant la région du KRT (Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata), lui souscrive sans délai, pour ses opérations, une subvention de dépannage.

Le président démissionnaire, M. Gilles Boucher, a indiqué que la contribution financière absolument nécessaire était d'au moins \$140.000. Les autres administrateurs ayant si-

gné la démission en bloc sont le vice-président, le Dr Jean Bourdeau, le secrétaire Claude Bernier, le trésorier Gilles Audet, et les directeurs Jacques Labrecque, Denise Dubé, André Côté, Danielle Boucher et Jean-Paul Bernier.

Quatre ans de stérilité

"Plus de quatre ans de gestation, de pourparlers, de dossiers, de visites et de renvois de Caiphe à Pila-te!"

C'est l'expérience, ont souligné les administrateurs démissionnaires, qu'ils ont connue avec "le bon gouvernement". Ce qui leur a permis d'en dégarer certaines des "qualités".

Et ces qualités, mentionnent-ils entre autres, c'est l'art de changer les politiques, les ministères et les hommes; c'est l'art de palabrer, mais l'impossibilité de poser des gestes, aussi bien positifs que négatifs; ou

l'art de demeurer entre deux eaux, pour ne rien faire!

Ce qui permet, notamment au député de se camoufler lui-même derrière l'argument du "je veux bien, mais ce n'est pas de ma faute, ce sont les technocrates qui mènent!"

En définitive, selon les administrateurs démissionnaires du Mont-Citadelle, en faisant miroiter d'une part des possibilités qui en restent toujours au stade des appels, le gouvernement québécois pratique "l'art d'écoeurer tous ceux qui oeuvrent bénévolement pour la communauté".

Et face d'autre part à l'acharnement de la région pour se doter d'une station d'hiver qui réponde aux besoins et aux aspirations de sa population, on s'est buté depuis quatre ans à une stérilité chronique!

Ce qu'on croit

Dans les circonstances, les neuf contestataires, en remettant au député Jules Boucher leur démission en bloc et leur ultimatum de 48 heures, ont dénoncé "certaines croyances".

De ces croyances, relevons celle que celui qui ne fait rien restera à l'abri de tous les blâmes; que les gouvernés sont des pions sans cervelle qu'on peut manipuler à volonté; que le pouvoir est philosophique et qu'il ne doit pas se traduire dans l'action.

Et surtout, les démissionnaires ont dénoncé cette autre "croyance" que certains services offerts dans les grands centres urbains ne peuvent pas être partagés, afin d'en attribuer une portion aux régions dites éloignées.

Qu'ils les stations de ski s'arrêtent au Mont-Tremblant, (\$8 millions), ainsi qu'au Mont-Sainte-Anne (\$x millions), ou aux centres de Grand-Fond et Orford.

Qu'on ne vienne pas croire, remarque enfin un communiqué émis par le groupe, que la population du KRT est indifférente au développement et à la survie de la seule station d'hiver qui lui soit accessible.

Sainte-Anne-des-Monts

Objectif pour la Caisse d'entraide

par Michel CORBEIL

SAINT-ANNE-DES-MONTS — A l'aube de sa troisième année d'activités, la Caisse d'entraide économique de Sainte-Anne-des-Monts se propose à nouveau d'augmenter considérablement le nombre de ses adhérents.

Ayant réorganisé son service de recrutement, la Caisse d'entraide s'est donné comme objectif de susciter l'adhésion de 1.000 nouveaux membres sur son territoire qui en comptait 1.018, le 1er septembre, et de faire doubler le capital souscrit jusqu'à maintenant.

Même si la Caisse oeuvre au sein d'un bassin de population re-

lativement modeste (12.000 personnes), le directeur général de la caisse, M. Jacques Lavoie, se dit confiant d'atteindre ces buts.

Tout d'abord, souligne-t-il, le service de recrutement a été sans directeur depuis le mois de janvier. Or, depuis le 6 octobre, M. Régis Soucy a été nommé à cette fonction. M. Soucy se joint aux recruteurs Michel Lévesque et Lucien L'Italien.

De plus, le directeur général Jacques Lavoie se fie à la performance passée de la Caisse. L'an dernier, cite-t-il, la caisse d'entraide de la localité s'est classée au sixième rang à l'échelle de la province pour ce qui est de l'augmentation de ses actifs.

Commission consultative formée au CRSSS-Rimouski

par Michel POMERLEAU

RIMOUSKI — Le Conseil d'administration du Conseil régional de la santé et des services sociaux, région 01, a accepté le principe de la création d'une commission administrative des services hospitaliers. La mise sur pied de cette commission, dont le rôle sera consultatif, s'inscrit dans l'optique d'une plus grande décentralisation opérée par le ministère des Affaires sociales en regard du développement des ressources humaines, matérielles et financières à l'intérieur du réseau des affaires sociales.

En créant cette instance consultative, le CRSSS 01 vise spécifiquement à posséder un mécanisme susceptible de conduire à un consensus régional des centres hospitaliers en matière de développement des programmes et des services hospitaliers. L'objectif est une planification régionale et conforme aux particularités locales.

Le conseil régional concède que les recommandations de la Commission administrative des services hospitaliers ne pourra pas toujours refléter un consensus sur tous les problèmes abordés. Mais le CRSSS-01 souhaite que ces partenaires puissent se forger une conscience régionale face au développement du réseau des centres hospitaliers.

Onze centres hospitaliers sont sous la juridiction du Conseil dans la région et devraient être représentés au sein de la commission consultative. Le CRSSS-01 a précisé que cette nouvelle instance sera mise sur

piéd et opérationnelle dès le mois de novembre.

Par ailleurs, le Conseil Régional a fait savoir simultanément qu'il venait de créer un répertoire des services et des ressources socio-sanitaires de la région.

Ce document d'environ 170 pages situe géographiquement les établissements de santé et de services sociaux ainsi que les organismes socio-sanitaires et décrit les services offerts par ces institutions.

Ce tout nouveau répertoire s'adresse tout autant aux institutions du réseau des Affaires sociales qu'à la population en général.

Le Conseil de presse blâme un hebdomadaire

(PC) — Un hebdomadaire de Sept-Iles, "L'Élan sept-ilien", est

severement blâmé par le Conseil de presse du Québec pour avoir re-

couru "à une pratique qui frise la malhonnêteté et qui trahit une inconscience des exigences élémentaires de l'éthique".

Dans une décision qu'il vient de rendre, le Conseil de presse reproche à l'hebdomadaire "d'avoir subordonné l'information à la publicité".

"L'Élan sept-ilien" avait, le 31 mai dernier, repris une annonce publicitaire de Radio-Québec publiée la veille dans un hebdomadaire concurrent et en avait réclaté les frais, soit \$87.50, à Radio-Québec.

Devant le refus de Radio-Québec de payer les frais de l'annonce, la direction de l'hebdomadaire avait averti que les communiqués de Radio-Québec "prendront désormais la direction de la poubelle".

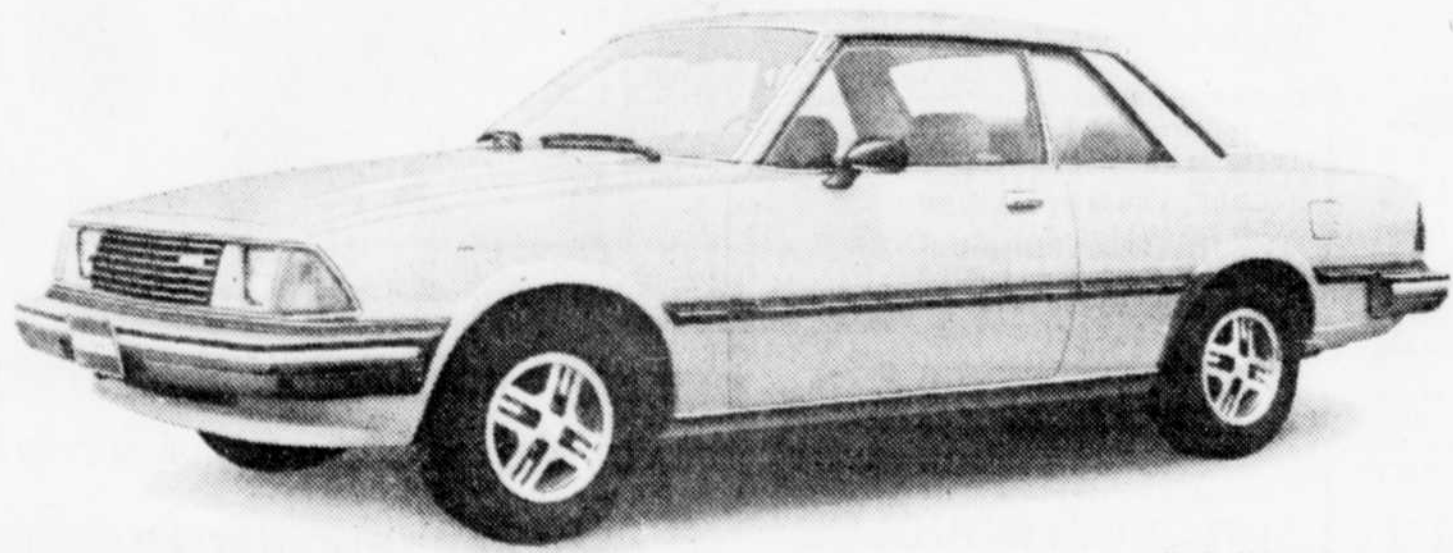
Se plaignant au nom de Radio-Québec, le président régional, M. Christian Gagnon, soutenait qu'en "subordonnant ainsi l'information à la publicité, le journal commettait une faute d'éthique grave".

Dans sa réplique, le directeur de l'Élan, M. Jean-Marc Gagnon, soutenait que son journal "n'était pas une oeuvre de charité" et que la "politique en vigueur depuis longtemps d'aider ceux qui nous attendaient avait fait ses preuves".

Dans sa décision, le Conseil de presse estime que "les mesures de représailles prises à l'endroit de Radio-Québec vont à l'encontre du devoir et de la responsabilité des organes d'information de renseigner la population".

Selon le Conseil, la considération des revenus publicitaires "ne devrait pas être la seule à affecter le contenu rédactionnel d'un journal".

Il faut "savoir respecter l'autonomie dont doivent jouir les services d'information dans une entreprise de presse, conclut le Conseil de presse. Il importe que vos critères, de décision tiennent compte de l'intérêt du public et ne soient pas dictés uniquement par le profit escompté d'un achat de publicité".



La Mazda 626 Coupe sport. Le modèle sedan 4 portes est également offert.

LA MAZDA 626 1981.
LA CONDUITE
D'UNE BMW,
LE LUXE ET LE STYLE
D'UNE MERCEDES...
UN PRIX ABORDABLE.

mazda
LA VOIR, C'EST L'AIMER.

Si nous n'hésitions pas à comparer la 626 à des voitures reconnues pour leur excellente conception et leur prix élevé, c'est que nous souhaitons démontrer qu'il n'est plus nécessaire de dépenser une fortune pour obtenir la conduite, la douceur de roulement et le luxe habituellement réservés à certaines sedans et certains coupes européens.

La maniabilité et l'étonnante douceur de la conduite de la 626 résultent d'un équilibre parfait de la répartition du poids: 49% à l'avant et 51% à l'arrière, avec le centre de gravité situé à 20,3 pouces du sol. Ajoutez une suspension à jambe de force MacPherson à l'avant, des barres stabilisatrices à l'arrière et de nombreux radiaux ceinturés

d'acier et vous comprendrez qu'il n'y a rien d'étonnant à ce que notre 626 se mesure à des voitures qui se vendent bien plus cher.

Et songez à tout ce que vous obtenez en équipement standard: radio AM/FM stéréo, sièges baquets inclinables, siège du conducteur comportant un appui lombaire, montre de bord électrique, vitres teintées, boîte de vitesses à 5 rapports, avertisseur sonore pour rappeler d'éteindre les phares, moquette à poil ras, siège à dossier 2/3 inclinable à l'arrière, dégivreur électrique de la lunette arrière, servo-freins à disque à l'avant et de nombreuses autres caractéristiques. En fait, nous n'offrons en

option que la transmission automatique, la climatisation et un tout nouveau modèle de luxe qui comporte un volant inclinable, un toit ouvrant servo-actionné, une servo-direction, un régulateur de vitesse, des vitres électriques, des roues d'aluminium, un système de son à quatre haut-parleurs, des phares antibrouillard et même un lave-phare.

Bien sûr la Mercedes offre la transmission automatique en équipement standard, mais elle n'offre même pas en option la boîte de vitesses à 5 rapports.

Et combien faut-il payer pour la conduite, la maniabilité et l'équipement standard de notre 626? Des milliers

de dollars de moins que la BMW 320i et moins de la moitié du prix de la Mercedes la moins chère.

Mais tous ces avantages sont sans intérêt s'ils ne durent pas. Et là encore, la 626 se compare avantageusement à la Mercedes: carrosserie d'acier soudée robuste, couche de plastique entre les pièces de métal en contact, comme les joints de pare-brise, et finition d'une qualité supérieure. Et surtout, votre investissement est protégé des attaques de la rouille grâce au procédé d'électrodeposition de la peinture de Mazda.

Faites l'essai de la Mazda 626 1981: vous comprendrez que voir la 626, c'est l'aimer.

CHATEL AUTOMOBILES LTEE
1350, rue Bouvier
628-6336

JACQUES GIRARD AUTOMOBILES INC.
656, Graham-Bell, Ste-Foy
687-0753

Lévis
A. LACHANCE AUTOMOBILES INC.
529, route Kennedy, Lévis
837-8897

Matane
TRUCHON ET FILS ENR.
1780, rue de Phare ouest
562-0245

Petit-Pabos
AUTOMOBILE PABOS ENR.
385-3436

Rimouski
AUTOMOBILES R.P. INC.
455, boul. Ste-Anne, Pointe-au-Père
724-8888

St-Patrice-de-Beaurivage
AUTOMOBILES M. BLAIS
452, rue Principale
596-2124

Thetford-Mines
CENTRE DE L'AUTO AMIANTE INC.
410, boul. Smith sud
338-8877

Ville St-Georges-de-Beauce
GARAGE LEO VILLEUX
13875, boul. Lacroix
228-2391



Trois aides bénévoles sont au travail. Emilienne Gourdes, Thérèse Buteau et Yvette Létourneau, cuisinière en chef.

“Popote roulante” pour handicapés

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD MINES — Grâce au travail bénévole de 35 cuisinières et livreurs, 24 personnes handicapées physiquement ou mentalement, de Thetford Mines, bénéficient d'un service de livraison à domicile de trois repas chauds par semaine.

L'Association de l'action volontaire de Thetford prévoit que la “popote roulante” distribuera cette année 3,200 repas. Pour ce faire, elle a reçu une subvention de \$8,500 du ministère des Affaires sociales.

A sa première année d'exploitation, l'an dernier, l'organisme qui ne disposait alors que d'un budget de \$4,000, avait préparé 1,196 repas distribués à 20 bénéficiaires à raison de deux par semaine.

L'an dernier, les repas étaient préparés par le Centre d'accueil de personnes âgées de Thetford moyennant rémunération. Cette année, le comité a sa propre cuisine dans un local loué, situé dans le chalet des sports de la fabrique de Saint-Noël. Les aliments sont acheminés aux bénéficiaires dans deux réchauds dont le coût d'achat a été défrayé par le club Ki-

wanis. Ce club social sera sollicité à nouveau pour l'achat d'un congélateur. Pour sa part, le club Rotary a puise \$500 à même ses revenus de \$10,000 provenant de sa vente annuelle de pommes pour le don d'une cuisinière.

Chaque bénéficiaire paie \$125 pour un repas, au regard de \$1 l'an dernier. Ce montant est minime, selon la responsable du service, Fleurette C. Turcotte, en considérant que le prix de revient est de \$4,85, dont \$2 pour les aliments et \$0,50 pour les contenants.

Le menu est sain et équilibré. La valeur nutritive est établie en collaboration avec une diététicienne du département de santé communautaire. Les portions sont en quantité suffisante si bien que certaines personnes affirment pouvoir combler deux repas avec le contenu d'un seul.

Les livreurs reçoivent une faible rémunération, à peine ce qu'il faut pour payer le coût de l'essence consommée par les automobiles.

Les bénéficiaires de la “popote roulante” sont surtout des personnes malades, handicapées ou convalescentes. Pour d'autres informations, téléphonez à 338-3511.

Saint-Joseph Démission du maire Latulippe

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-JOSEPH — Le maire de Saint-Joseph de Beauce, M. André Latulippe, dont le terme n'expirait qu'en octobre 1982, a remis, hier, sa lettre de démission au gérant municipal de cette localité, M. André Lussier.

M. Latulippe est celui qui en date du 29 septembre dernier, avait retiré sa déclaration d'intérêt qu'il avait déposée au secrétariat de cette municipalité, le 16 septembre dernier, comme l'exige la loi 105.

Si j'ai remis ma démission en tant que maire de Saint-Joseph, a déclaré au SOLEIL, M. André Latulippe, “c'est que la venue de la loi 105 porte atteinte aux droits individuels et qu'éventuellement seules les personnes qui ne possèdent rien pourront occuper des postes au niveau de l'administration publique municipale.”

“J'aurais préféré terminer mon terme, dit-il, mais je trouve injuste qu'un gouvernement ose à l'intérieur d'un mandat donné, venir changer les règles du jeu.”

Selon M. Latulippe, la venue de la loi 105 qu'il qualifie “d'inopportune” modifie certaines dispositions législatives en rapport avec la démocratie et la rémunération des élus municipaux.

Et dire qu'en 1978, ajouta le maire démissionnaire, “lorsque je me suis présenté il n'était pas question d'avoir à déclarer mes intérêts financiers à mes contribuables, et de plus vous ne m'avez jamais entendu parler d'augmenter mes émoluments ou salaires que je retirais de cette fonction.”

Aujourd'hui, a déclaré M. André Latulippe, pourquoi donc j'aurais à accepter de me mettre à blanc pour sauvegarder tel que le mentionne ladite loi “la démocratie municipa-

le” alors qu'il est si simple et ce la loi n'en parle pas de recevoir des pots de vin sans avoir à les mentionner.”

M. Latulippe croit fermement que l'on est honnête ou on ne l'est pas et cela sans avoir à être bridé par des lois inopportunes.

Rappelant qu'au cours des quatre années qu'il a agi en tant que maire de Saint-Joseph de Beauce, il a donné tout ce qu'il pouvait en fonction du bien commun, M. André Latulippe déplore cependant “qu'il y a beau-

coup de gens qui recherchent plutôt leur bien particulier dans ce bas monde et que c'est de plus en plus difficile de gouverner dans un tel état d'esprit.”

Dans sa lettre de démission, M. Latulippe affirme “qu'il s'en voudrait de passer sous silence la démission du conseiller André St-Pierre.”

“Celle-ci m'a affecté, dit-il, car M. André St-Pierre avait présenté un dossier bien étoffé à tous ses confrères, dossier qui lui a causé bien des soucis et plusieurs

heures de travail, et, après avoir reçu l'approbation totale des membres du conseil municipal de Saint-Joseph en caucus, celui-ci se fait battre en pleine réunion devant les contribuables.”

Au terme de ses remarques, M. André Latulippe souligne “je lève mon chapeau devant des gens comme André St-Pierre qui veulent administrer pour le bien en général tout en apportant aux différents problèmes des solutions à long terme, chose qui n'est plus

facile au niveau municipal.”

M. Latulippe souhaite à son remplaçant de vivre des heures heureuses, de considérer l'importance du travail qu'il aura à abattre, de tourner la page sur les différentes enquêtes qui ne font que nous faire perdre du temps et peser des soupçons injustifiés, puis enfin de trouver les meilleures solutions pour le bien des contribuables de Ville Saint-Joseph de Beauce.

Mise en nomination
C'est dimanche le 26 octobre, entre 12h et 14h qu'on procédera à la mise en nomination d'un conseiller en remplacement de M. André St-Pierre, dont la démission remonte au 23 septembre dernier.

Dans le cas d'un remplaçant au maire démissionnaire M. André Latulippe, la date de mise en nomination n'a pas été fixée, mais il se pourrait que ce soit au début du prochain mois.

Actes de vandalisme à Black-Lake

THETFORD MINES — La tension monte dans le conflit qui oppose la firme Fournier Steel Works Ltd, de Black-Lake, à ses 75 employés syndiqués (CSN) en lock-out depuis 34 semaines.

Trois employés-cadres ont été la cible d'actes de vandalisme. Il s'agit de M. Denis Toupin, de Disraeli, directeur du personnel, Michel Couture, de Black-Lake, préposé à la mise en production, et Gaëtan Jacques, de Thetford-Mines, chef-magasinier.

Les maisons de M. Couture et Jacques ont été endommagées par des contenants de peinture lancés de la rue; des vitres ont volé en éclats.

M. Toupin s'en est tiré à bon compte. Les malfaiteurs se sont trompés d'adresse de sorte que c'est son voisin qui a eu à subir les foudres des vandales.

L'expérience vécue par la famille de M. Michel Couture fut traumatisante. Les dégâts se sont chiffrés par \$2,000. Au moment de l'incident, Mme Couture avait accouché il y avait six semaines.

Les policiers n'ont procédé encore à aucune arrestation en

rapport avec ces méfaits.

Manifestations
En fin de semaine dernière, les syndiqués ont manifesté bruyamment devant les résidences de MM. Renaud Fournier, propriétaire, Emmanuel Lemay, contrôleur, et Léopold Grondin, sous-maire général, sous la surveillance de la police. Des oeufs ont été lancés dans les fenêtres.

On se souvient que les 75 syndiqués avaient détenu en otages, les 10 et 11 septembre dernier, la vingtaine d'employés de bureau et de cadres à qui ils reprochaient d'être des “scabs” parce qu'ils exécutaient des travaux à leur place dans l'usine. Ils avaient accepté de libérer les “prisonniers” après que le patron eut accepté de se présenter à la table des négociations.

Par la suite, l'employeur avait obtenu de la Cour supérieure l'émission d'une injonction interlocutoire enjoignant les syndiqués de limiter à deux le nombre de pi-

queteurs dans chaque voie d'accès à l'usine.

Les négociations
Entre-temps, les négociations ont peu progressé. Le médiateur

André Courchesne doit soumettre aux parties au cours des prochains jours un projet de contrat de travail. Les pourparlers achoppaient sur l'ancienneté et les mécanismes d'aide, de



La maison de M. Gaëtan Jacques avait cette apparence après le passage des vandales.

Elections municipales

Sainte-Catherine
Il y aura élections à Sainte-Catherine au poste de conseiller au siège no 5, anciennement détenu par Georges Harvey. M. Jacques Robitaille, relationniste et M. Jean-Guy Martel, gérant de magasin s'affronteront à ce poste. Le siège no 1, laissé vacant, a été comblé par M. Robert Michaud alors que celui-ci devait se mesurer à l'ex-conseiller René Trudel. Ce dernier s'est toutefois déstabilisé hier.

Saint-Casimir Village
Les conseillers sortants aux sièges no 1, 2 et 3 ont tous été élus sans opposition. Il s'agit de MM. Alcide Tessier, Florent Tessier et Pierre J. Tessier.

Saint-Gilbert
Les conseillers sortants aux sièges no 1, 2 et 3 ont tous été élus sans opposition pour un 2e mandat. Ce sont MM. Jean-Luc Moisan, Jean-Paul Julien et Clovis Perron.

Saint-Léonard
Le maire Marius Moisan a été reconduit à son poste pour un 2e mandat et ce sans opposition. Les conseil-

lers sortants aux sièges no 5 et 6, MM. Aimé Côté et Camilien Bédard, ils furent élus sans opposition.

Saint-Thuribe
Mme Yvonne Tessier, conseillère au siège no 2, a été reconduite pour un 2e mandat à son poste alors que les conseillers Gaëtan Thibault et Denis Douville, respectivement aux sièges no 4 et 5, ont été élus sans opposition.

Saint-Ubalde
Il y aura élections le 2 novembre à Saint-Ubalde alors que M. Yvon Bureau, agriculteur et M. Marc-André Delisle, maçon, tenteront d'obtenir le poste de conseiller au siège no 2, anciennement détenu par Normand Hardy. Le conseiller sortant au siège no 5, Paul-Emile Gingras a laissé sa place à Martial Dolbec, un producteur agricole.

Fossambault-sur-le-lac
M. Robert Morissette, candidat au poste de conseiller au siège no 5 à Fossambault-sur-le-lac a été élu sans opposition le 28 septembre dernier. Il remplace le conseiller démissionnaire Ben Martel, en poste depuis 1975. Quant au maire Fernand Lucchesi, il a été réélu en 1979.

ENSEMBLE VOS JOURNÉES... ABONNEZ-VOUS! 647-3333

Pensée du jour
“On nous annonçait l'âge de l'égalité, mais c'est l'âge de la terreur qui est venue.” (M.T.)

RESTAURANT LA SAUVAGERE
St-Jean-Chrysostome 839-7914

RESTAURANT CAFE D'EUROPE
Les 24, 25 et le dimanche 26 octobre

- les moules poulette
- le consommé double au sherry
- la brochette de filet mignon en chevreuil, purée de marrons, courgettes farcies
- la zuppa inglese
- Café

Le tout \$12.95
27, Ste-Ange, Québec 692-3835

vu à
Place Cartier

GINETTE LEMAY et TOMMY. Ginette Lemay était à Place Cartier au moment où nous l'avons croisée. Accompagnée de son fils Tommy (2 ans), elle avait visité la BOUTIQUE MODE AU BOUT et s'appropriait à prendre un goûter au restaurant LES DELICATÉSSES.

Place Cartier... la place en vue du mail St-Roch
(anciennement le magasin Pallack)

RABAIS SAISONNIER de 25% SUR ENSEMBLES DE SKI FUTURAMA 2 à 10 ans
VENTE FINALE - AUCUNE MISE DE COTE

BOUTIQUE Le petit chaperon rouge INC.

- 605, BOUL. CHAREST EST 523-7345
- MAIL ST-ROCH 522-3620
- PLACE LAURIER 658-1212
- CHARGEX MASTER CHARGE

SUPER-VENTE ETIQUETTES ORANGE

RABAIS DE 20% à 50% SUR TOUTE MARCHANDISE PORTANT ETIQUETTE ORANGE

Quelques exemples:

- cartouches 8 pistes à partir de 1,99 \$
- Un lot de disques long-jeu à partir de 1,99 \$
- guitare Aria, AC-20, valeur régulière 415,00 \$ pour 249,00 \$ seulement
- cellule magnétique Shure, M-95 HE, valeur régulière, 146,50 \$ pour 74,95 \$

Une foule d'autres aubaines avec étiquettes orange vous attendent.

St-Louis frères

“Une gamme de bons produits”
MAIL ST-ROCH 522-1233 PLACE LAURIER 651-7384

Le tout se termine, samedi, 1er novembre, 5 heures.

Sièges vacants faute de candidats

par Anne-Marie VOISARD

Pas de candidat pour une élection, c'est bien la pire chose qui peut arriver!

La municipalité de Sainte-Agathe, paroisse, dans la circonscription de Lotbinière, est aux prises avec un tel problème. Personne ne s'est présenté, lors des mises en candidature, dimanche, pour occuper le siège laissé vacant par M. Benoit A. Martineau.

La secrétaire-trésorière, Mme Ghislaine Gravel, n'a jamais eu connaissance d'une telle situation. Elle ne sait pas trop, non plus, ce qui va arriver. Peut-être une nouvelle séance de mises en candidature? Peut-être encore un conseiller nommé directement par le ministère des Affaires municipales?

Une chose est certaine, le conseil municipal doit se réunir pour dresser une liste de noms d'éventuels candidats. Cette liste sera envoyée au ministère des Affaires municipales qui sera appelé ensuite à trancher.

Sainte-Agathe paroisse a une population de 476 personnes. Mme Gravel croit que les contribuables n'étaient pas suffisamment informés des nouvelles dispositions de la loi 105, qui fixe notamment les mises en candidature deux semaines avant les élections, plutôt qu'une semaine avant comme c'était le cas dans les années précédentes.

Le maire de Sainte-Agathe, M. Réal Poirier, a été réélu sans opposition. Il en est de même du conseiller, Marcel Vaillancourt. Quatre autres conseillers, MM. Paul-Emile Laroche, Jean-Roch Martineau, Hervé Bédard et Boniface Champagne demeurent à leur poste.

Sainte-Agathe, village

Nomination de deux nouveaux conseillers. M. Gaétan Gravel remplace M. Michel Poirier au siège no 4. Mme Gilberte Gosselin remplace Mme Marguerite Houle au siège no 5. Au siège no 6, M. Gérald Roy est réélu sans opposition.

Le maire, M. Réal Laflamme, reste en poste, de même que trois autres conseillers: MM. Marcel Laflamme, Eloi Martineau et Philippe Turcotte.

Canton Nelson

Rattaché à la circonscription de Mégantic, le canton Nelson appartient pourtant à Sainte-Agathe. M. Léon Chartrand conserve son poste à la mairie. Trois conseillers sont réélus. Il s'agit de MM. Réjean Fournier, Gaston Martineau et Edouard Gingras. Les autres conseillers en

poste sont MM. Paul Lizotte, Philippe Demers et Liguori Gingras.

Saint-Jacques de Leeds

Cette municipalité est rattachée au comté de Frontenac même si, à cause de sa situation géographique, on l'associe habituellement à la circonscription de Lotbinière. Le maire, M. Jean-Claude Gagné, a été réélu. Au siège no 3, le conseiller René Routhier a été réélu. Au siège no 5, M. Edouard Blais remplace M. Réal Cyr.

Les quatre autres conseillers sont MM. Léo Filion, Richard Bédard, Bertrand Routhier et Louis-Aimé Croteau.

Laurier-Station

Des élections sont prévues dans cette municipalité le 2 novembre. Au siège no 2, deux conseillers sont en lice: MM. Maurice Lepage et Gaston Martel. Au siège no 4, MM. André Lapointe et André Talbot se feront la lutte. Ce siège est vacant depuis le départ de M. Jacques Caire, cadre à la Société d'habitation du Québec, qui a démissionné de son poste à la suite de l'adoption de la loi 105.

Le maire, M. Emile Nault, reste à son poste, de même que quatre autres conseillers: M. Je Carmelle Bergeron, MM. Lucien Rossignol, Paul-André Gingras et Camille Gingras.

Joly

Avec Laurier-Station, cette municipalité est la seule de la circonscription où il y aura élection le 2 novembre. Au siège no 1, on retrouve deux candidats: M. Gaétan Bizer et le conseiller sortant, M. Patrick Grenier. Au siège no 5, deux autres candidats: M. André Bergeron et Mme Yvette Henri convoient le siège laissé vacant par M. Jean-Luc Côté. Au siège no 3, M. Roger Paré a été élu sans opposition au poste occupé précédemment par M. Claude Proulx.

À la mairie, pas de changement. Le préfet, M. Maurice Faucher, reste en poste. Trois autres conseillers demeurent: MM. Christian Côté, Jean-Guy Dupont et Yvon Côté.

Saint-Antoine de Tilly

Deux nouveaux conseillers. Au siège no 4, M. André Lambert remplace M. Gérard Goyer, dont le mandat était expiré. Au siège no 5, M. Jean-Guy Genest cède la place à M. Jean-Paul Désy. M. Léon Bédard est réélu sans opposition au siège no 6. M. Daniel Beaudet conserve son poste à la mairie. Les trois autres sièges

ÉLECTIONS MUNICIPALES



de conseillers sont occupés par MM. Joseph Caron, Magella Gagnon et Pierre Hébert.

Saint-Apollinaire

Deux nouvelles figures. M. Raymond Olivier occupe le poste laissé vacant, au siège no 3, par M. Robert Roger. Au siège no 4, M. Roland Bédard remplace M. Raymond Demers qui a décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat.

M. Benoit conserve son poste de maire. Quatre autres conseillers restent en poste: MM. Léopold Rousseau, Fernand Demers, Jacques Moreau et Rosaire Mailly.

Sainte-Justine

Siège 1, Jean-Paul Tanguay, réélu; siège 5, Mme Lucille Nadeau-Bédard, élu; siège 6, Jocelyn Morissette, élu.

Beauce

Sacré-Coeur-de-Jésus

Les conseillers Gérard Cliche et Normand Lessard n'ont pas sollicité le renouvellement de leur mandat. Ils ont été remplacés par MM. Paul-André Gagné et Léon Vachon. Le conseiller Paul-Henri Pomerleau a été réélu.

Halifax Sud-Ouest

Les conseillers Denis Dubois, Edouard Lavertu et Albert Beaudoin ont été réélus.

Courcelles

MM. Fernand Coulombe, Jean-Luc Bélanger et Léo Bilodeau ont été réélus conseillers sans opposition.

La Guadeloupe

Le conseiller Dorilas Pépin a été réélu. MM. Adam Robert et Jean-Marie Saint-Laurent ont été élus.

Saint-Evariste

Les conseillers Régis Poulin et Dominique Lessard ont été réélus tandis que M. Jean-Marie Labonté a été élu au siège no 3.

Saint-Jean-de-Brébeuf

Dans cette municipalité, la présentation des candidats aura lieu lundi le 27 octobre. Les conseillers sortants sont MM. Douglas Cox, Gaétan Champagne et Désiré Carrier.

Portneuf

Saint-Alban

MM. Marcel L. Marcotte, Aimé Audet et Gilles Perron, respectivement conseillers au siège no 2, 3 et 6 ont tous été reconduits à leurs postes pour un 3e terme. Pour sa part, le maire Gilles Falardeau terminera son 1er terme en 1981.

Saint-Augustin

Il y aura élection à St-Augustin pour le poste de conseiller au siège no 5 alors que M. Aurèle Genest tentera de ravir le siège du conseiller sortant, M. Luc Cantin. Le conseiller démissionnaire au siège no 2, Marcel Desroches, a été remplacé par Florent Morasse alors que Mme Rose Anette Amyot a fait son entrée au siège no 4, en remplacement de M. Raymond Juneau.

Saint-Basile paroisse

Le conseiller sortant au siège no 1, Léonce Genest, a été réélu sans opposition de même que son confrère Guy Marcotte, au siège no 5. Quant

au conseiller au siège no 6, Gaston Genest, il a lui aussi été reconduit à son poste. Par ailleurs, tout le conseil reviendra en élection en 1983.

Sainte-Christine

M. Albert Leclerc, conseiller sortant au siège no 4, entamera son 6e terme à ce poste tandis que le conseiller au siège no 6 Charles-Auguste Jobin laisse sa place à Louis-Charles Godin, un citoyen fort impliqué dans le milieu. Le conseiller au siège no 5, Florient Langlois a été réélu sans opposition.

Saint-Casimir Est

Les conseillers sortants aux sièges no 1, 3 et 5 ont tous été élus sans opposition. Il s'agit respectivement de MM. Jean-Marie Bélanger, Charles Allard et Laurier Allard.

Saint-Casimir paroisse

Le conseiller sortant au siège no 4, Gérard Perreault, a été reconduit à son poste, de même que ses collègues aux sièges no 5 et 6, Richard Perreault et Raymond Poirier.

CLSC de La Guadeloupe Le nombre de médecins doit être augmenté

par Paul-Henri DROUIN

BEAUCEVILLE — Les plans d'un nouveau système de garde médicale fourni par le CLSC de La Guadeloupe, dans la circonscription de Beauceville, ne pourra être mis en pratique qu'à condition que le nombre de médecins pratiquant à cet établissement soit porté à sept médecins, plutôt qu'à cinq médecins comme il l'est présentement.

C'est ce qu'a révélé, hier au SOLEIL, M. Claude Lemieux, directeur général au CLSC de La Guadeloupe, suite aux préoccupations des usagers de cet établissement d'obtenir une amélioration du service de garde médicale.

Selon M. Lemieux, "ce nouveau système de garde médicale fourni par le CLSC de La Guadeloupe, assurerait une présence sur place à cet établissement d'un médecin durant les périodes d'ouverture et en fin semaine".

"De plus, a-t-il dit, au cours de la semaine en dehors des heures d'ouverture du CLSC de La Guadeloupe, les usagers pourraient rejoindre le médecin de garde en téléphonant au Foyer de La Guadeloupe."

C'est à partir de cet endroit, ajouta M. Claude Lemieux, qu'on se chargerait de rejoindre le médecin, qui par la suite pourrait commu-

niquer avec le patient et lui procurer les soins requis.

Subvention

Une subvention de \$30,000 a été accordée au CLSC de La Guadeloupe, dans le cadre d'un programme de la santé pour favoriser l'hygiène dentaire.

Ceci fait suite à une étude réalisée par le DSC (district de services sociaux) de Beauceville, qui a démontré que le territoire du CLSC de La Guadeloupe est celui où la carie dentaire cause le plus de problèmes dans la région.

Par l'obtention de cette subvention, a déclaré M. Claude Lemieux, "une hygiéniste dentaire se rendra dans toutes les écoles de la région pour enseigner aux enfants la façon de prendre soin de ses dents".

De plus, ajouta M. Lemieux "cette hygiéniste dentaire aura avec elle l'équipement nécessaire qui lui permettra de faire des nettoyages de dents et certaines opérations qui se font généralement au bureau d'un dentiste".

Il est aussi probable, a-t-on appris, qu'on dispose d'un dentiste au CLSC de La Guadeloupe et à cet effet un local a été réservé dans les nouveaux locaux de cet établissement.

Nouveau nom pour Beauce-Appalaches

par Paul-Henri DROUIN

SAINTE-MARIE — Dorénavant, l'ATBA soit l'association touristique Beauce-Appalaches qui dessert depuis juin 1978 les circonscriptions de Beauce, Bellefleur-Dorchester, Lévis, Lotbinière, Montmagny et L'Islet, sera désignée sous le nom de l'Association touristique du Pays de l'Érable (ATPE).

Ainsi en ont décidé les administrateurs et membres de cette association touristique, lors d'une assemblée spéciale, tenue hier, à Sainte-Marie de Beauce, et qui groupait une trentaine de personnes.

Cette décision fait suite aux recommandations d'un comité de régionalisation formé en juin dernier, par l'assemblée générale annuelle de l'ATBA en

vue d'améliorer l'image de marque de la région.

Ce comité de régionalisation était sous la présidence de M. Gérard Vachon, de Framp-ton, et les autres personnes qui siégeaient sur ce comité de l'ATBA étaient MM. Gilles Gravel, de Sainte-Marie, Jacques Bégin, de Lévis, Marcel Rancourt, de l'Islet-sur-Mer, et Benoit Patoiné, de Saint-Anselme.

Image de marque

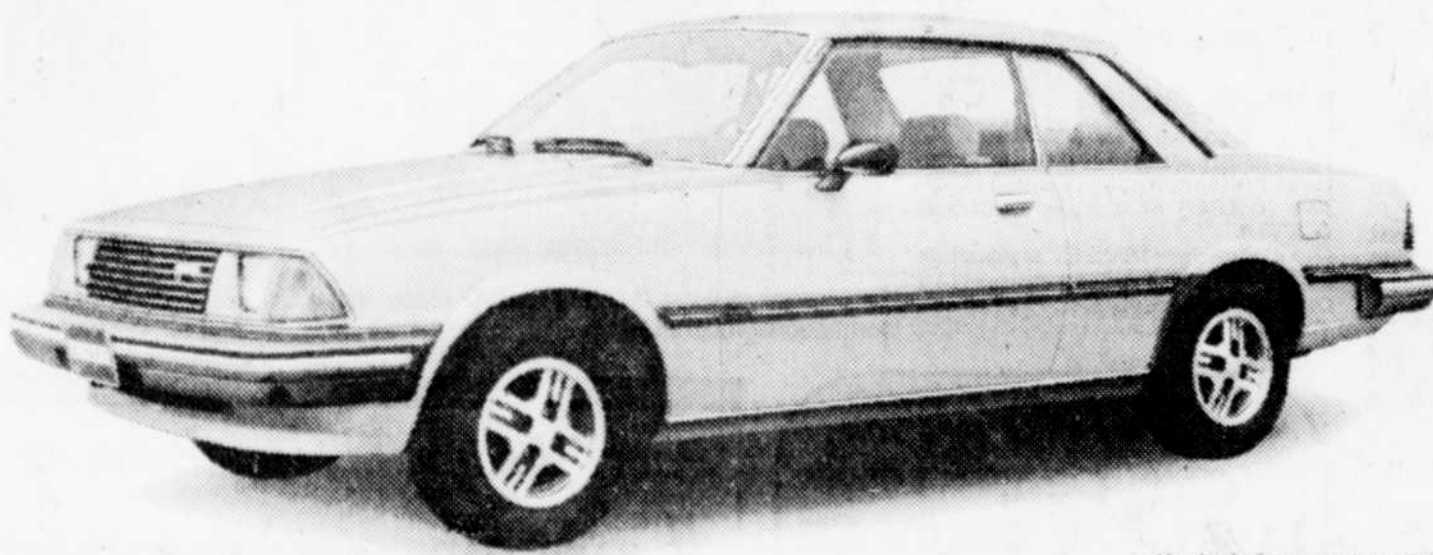
Dès maintenant, a déclaré, hier, au SOLEIL, M. Yvan Fortin, directeur général de l'ATPE, des démarches seront entreprises auprès du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin que l'on puisse procéder aux modifications.

Selon M. Fortin, "les intervenants de tous les territoires touristiques de l'ATPE sont unanimes à dire que l'érable est l'image de marque la plus représentative de toute la région et la plus susceptible de vendre le territoire auprès des touristes étrangers".

Dans son rapport, le comité de régionalisation fait mention que selon des statistiques provenant des recherches effectuées sur tout le territoire de l'ATPE, il en ressort que la région du "Pays de l'Érable" domine vraiment sur les autres régions touristiques du Québec en ce qui concerne l'érable et constitue la plus grande concentration de cette ressource naturelle au monde.

M. Yvan Fortin a déjà révélé "qu'un nouveau sigle est à l'étude et sera dévoilé prochainement, en tenant compte des deux principaux ensembles touristiques de notre région, soit la Côte-du-Saint-Laurent et les Appalaches là où vivent des gens grouillants et accueillants".

De plus, a-t-on appris, les thèmes photographiques représentant la vaste région du territoire de l'ATPE et qui seront utilisés en publicité et marketing seront les suivants: l'érablière, l'artisanat, les fermes (maisons historiques), le fleuve Saint-Laurent (marins, bateaux et oies blanches), les industries (PME), le patrimoine (maisons seigneuriales et vieilles maisons), ainsi que la chasse et la pêche dans les Appalaches.



La Mazda 626 Coupe sport. Le modèle sedan 4 portes est également offert.

Si vous n'hésitez pas à comparer la 626 à des voitures reconnues pour leur excellente conception et leur prix élevé, c'est que nous souhaitons démontrer qu'il n'est plus nécessaire de dépenser une fortune pour obtenir la conduite, la douceur de roulement et le luxe habituellement réservés à certaines sedans et certains coupes européens.

La maniabilité et l'étonnante douceur de la conduite de la 626 résultent d'un équilibre parfait de la répartition du poids: 49% à l'avant et 51% à l'arrière, avec le centre de gravité situé à 20,3 pouces du sol. Ajoutez une suspension à jambe de force MacPherson à l'avant, des barres stabilisatrices à l'avant et à l'arrière et des pneus radiaux ceinturés

d'acier et vous comprendrez qu'il n'y a rien d'étonnant à ce que notre 626 se mesure à des voitures qui se vendent bien plus cher.

Et songez à tout ce que vous obtenez en équipement standard: radio AM/FM stéréo, sièges baquets inclinables, siège du conducteur comportant un appui lombaire, montre de bord électrique, vitres teintées, boîte de vitesses à 5 rapports, avertisseur sonore pour rappeler d'éteindre les phares, moquette à poil ras, siège à dossier 2/3 inclinable à l'arrière, dégivreur électrique de la lunette arrière, servo-freins à disque à l'avant et de nombreuses autres caractéristiques. En fait, nous n'offrons en

LA MAZDA 626 1981. LA CONDUITE D'UNE BMW, LE LUXE ET LE STYLE D'UNE MERCEDES... UN PRIX ABORDABLE.

mazda
LA VOIR, C'EST L'AIMER.

option que la transmission automatique, la climatisation et un tout nouveau modèle de luxe qui comporte un volant inclinable, un toit ouvrant servo-actionné, une servodirection, un régulateur de vitesse, des vitres électriques, des roues d'aluminium, un système de son à quatre haut-parleurs, des phares antibrouillard et même un lave-phare.

Bien sûr, la Mercedes offre la transmission automatique en équipement standard, mais elle n'offre même pas en option la boîte de vitesses à 5 rapports.

Et combien faut-il payer pour la conduite, la maniabilité et l'équipement standard de notre 626? Des milliers

de dollars de moins que la BMW 320i et moins de la moitié du prix de la Mercedes la moins chère.

Mais tous ces avantages sont sans intérêt s'ils ne durent pas. Et la encore, la 626 se compare avantageusement à la Mercedes: carrosserie d'acier soudé robuste, couche de plastique entre les pièces de métal en contact, comme les joints de pare-brise, et finition d'une qualité supérieure. Et surtout, votre investissement est protégé des attaques de la rouille grâce au procédé d'électrodeposition de la peinture de Mazda.

Faites l'essai de la Mazda 626 1981: vous comprendrez que voir la 626, c'est l'aimer.

CHATEL AUTOMOBILES LEE
1350, rue Bouvier
628-6336

JACQUES GIRARD AUTOMOBILES INC.
656, Graham-Bell, Ste-Foy
687-0753

Lévis
A. LACHANCE AUTOMOBILES INC.
529, route Kennedy, Lévis
837-8897

Matane
TRUCHON ET FILS ENR.
1780, rue de Phare ouest
562-0245

Petit-Pavé
AUTOMOBILE PABOS ENR.
385-3436

Rimouski
AUTOMOBILES R.P. INC.
455, boul. Ste-Anne, Pointe-au-Père
724-7888

St-Patrice-de-Beaurivage
AUTOMOBILES M. BLAIS
462, rue Principale
596-2124

Thetford-Mines
CENTRE DE L'AUTO AMIANTE INC.
410, boul. Smith sud
338-8877

Ville St-Georges-de-Beauce
GARAGE LEO VEILLEUX
13875, boul. Lacroix
228-2391

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

• rhétoriciens et amicales • funérailles • remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

705 AVIS DE DÉCÈS

BEDARD (Marie-Thérèse Perreault) — A Québec, le 19 octobre 1980, est décédée dame Marie-Thérèse Perreault, épouse de M. Ovide Bedard. Elle demeurait au 468 rue Victoria, Québec. A la demande de la famille, elle ne sera pas exposée. Les funérailles auront lieu samedi, le 25 octobre à 16h, en l'église St-Sauveur. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, ses gendres et belles-filles: M. et Mme Yves Bernard (Christiane), M. et Mme Jean-Maurice Bedard (Jeanne), M. et Mme Claude Bernier (Françoise), M. et Mme Lucie Bedard (Guy Charette), M. et Mme Jean-Pierre Le May (Geneviève), son frère, M. et Mme Jean Perreault (Stella Roy), sa sœur, Mme Aline Droleit; ses beaux-frères: M. Georges Monier, M. Frédéric Légaré; ses belles-sœurs: Mlle Jeanne Bedard, Mme Damase Desrosiers (Cécile), ainsi que ses petits-enfants, neveux et nièces. Les personnes désireuses de rencontrer la famille pourront le faire dans le portique de l'église, une demi-heure avant le service. La direction des funérailles a été confiée à la Coopérative du Pied de la Falaise.

BEDARD (Léonie Boulet) — A l'Hôtel Dieu de Québec, le 21 octobre 1980, à l'âge de 66 ans, est décédée dame Léonie Boulet, épouse de Julien Bedard. Elle demeurait au 78 rue Gravel, Ste-Agathe de Lotbinière. Les funérailles auront lieu vendredi, le 24 octobre à 15h. Départ du sous-sol de l'église Ste-Agathe et de la cimetière paroissial. Sous la direction de M. et Mme Napoléon Lambert & Fils, St-Patrice.

Outre son époux elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: Polycarpe (Louisette Bedard), Eddy (Henriette Nadeau), Bertha (Raymond Berthiaume), Noella (Henri-Georges Mercier), Cécile (Louis Bedard), Hélène (Hervé Thivierge), Lionel (Monique Poirier), Paul-André (Louise Laflamme), Raymond (Germaine Thivierge), et sa bru, Carmen Napper.

CHAPADOS Irène Thibault — A Montréal, le 21 octobre 1980, à l'âge de 78 ans est décédée dame Irène Thibault épouse de feu Paul Chapados autrefois de Chandler. Elle laisse dans le deuil, son beau-fils Paul-Eugène Dubé, ses enfants: François époux de Lise Vaillancourt, Gabrielle, sœur dominicaine, Juliette épouse de André Girouard, Lise épouse de Jean Lafrance. Elle laisse également dans le deuil, sa sœur Juliette Thibault, sœur de la Providence. Ses belles-sœurs: Mme Stella-Dea Thibault et Mlle Pauline Chapados.

de nombreux petits-enfants ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu vendredi, le 24 courant. Le convoi funéraire partira des salons d'Angel Boul. Décarie & Notre-Dame de Grâce pour se rendre à l'église Notre-Dame de Grâce où le service sera célébré à 2 heures p.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges.

CHOUINARD (Johanne Plante)



A Québec, le 19 octobre 1980, à l'âge de 23 ans et 9 mois, est décédée dame Johanne Plante épouse de M. Serge Chouinard. Elle demeurait à Stoneham. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée et a été confiée à la maison.

Lépine-Cloutier Ltee pour crémation. Un service sera chanté, jeudi, le 23 octobre à 19h en l'église Notre-Dame des Laurentides. L'inhumation des cendres se fera au cimetière de Giffard. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses parents: M. et Mme Jean-Paul Plante (Renée Roy), son frère Richard, ses sœurs: Dominique et Marjolaine; ses grands-parents: Mme Wilfrid Plante, Mme Mariette Roy; ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Donald Turner (Monique), M. et Mme Rosaire Faucher (Claudette), M. et Mme Robert Chouinard (Danielle), M. et Mme André Chouinard (Micheline Chabot), M. et Mme Yvan Chouinard (Lise Bilodeau), M. et Mme Roland Chouinard (Nicole Berthiaume), M. et Mme Bruce Tremblay (Carole Chouinard), ainsi que plusieurs oncles, tantes, neveux et nièces. Compenser l'envoi de fleurs par un don à la Société canadienne du Cancer, 575 boul. St-Cyrille ouest, Québec.

CLOUTIER (Arthur) — A St-Emile, le 21 octobre, à l'âge de 78 ans, est décédée M. Arthur Cloutier, époux de dame Alice Gagné. Il demeurait au 4, rue Gagné, St-Emile. Les funérailles auront lieu vendredi, le 24 octobre à 14h. Départ de la résidence funéraire.

Faladeau Inc., 30, rue St-Joseph, Loretteville, à 13h30, pour la salle Bossanova, et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Paul-Eugène

Cloutier (Jeannette Fréchette), Mme Lucien Picard (Jacqueline), M. et Mme Mathieu Cloutier (Claire Bergeron), M. et Mme Noël Galarneau (Françoise), M. et Mme Marcel Drouin (Pierrette), M. et Mme Laurent Cassista (Denise), Mme Jeanne Cloutier, sa sœur, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Josephine Beaulieu, M. et Mme Arsène Gagné, Mme Edmond Cloutier, ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants.

FORTIN (Thérèse Létourneau) — En Roumanie, le 19 octobre 1980, est décédée dame Thérèse Létourneau, employée au ministère du Revenu, à sa retraite, épouse de M. Omer Fortin. Elle demeurait au 435, chemin Ste-Foy. Le jour et l'heure des funérailles ainsi que la journée de l'ouverture du funérarium seront annoncés plus tard. Elle sera exposée au funérarium.

Lépine-Cloutier Ltee 300, chemin Ste-Foy. Elle laisse dans le deuil outre son époux, son frère Roland, ses sœurs, belles-sœurs et beaux-frères, Sr Marie-Anne des S.S. Perpétuel Secours, Mme Marie Pelletier, M. et Mme J. O. Fréchette (Jeanne), Mme Irène Thibierge (Yvonne), Mme Omer Deschênes (Emma), Mme A. Leblanc (Marguerite), Mme Guy Arsenault (Marie-Angèle), Mme Paul Gauthier (Simone), M. et Mme James Douville (Madeleine), Mme Jeanne Bélanger-Fortin, M. et Mme Henri Fortin, M. et Mme Maurice Fortin, Mme Thérèse Fortin-Roussel, M. Raymond Fortin, M. Gérard Fortin, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements, 529-3371.

HEBERT (Béatrice) — A la Villa Prévoist de Ste-Claire Cte Dorchester, le 21 octobre 1980, est décédée Mlle Béatrice Hébert, ex-hôtelière, fille de feu Fortuna Hébert, et de feu Marie Mathieu. Les funérailles auront lieu samedi, le 25 octobre à 10h30. Départ du salon funéraire Gérard Lehoullier & Fils.

140 rue Couture à 10h15, pour l'église de Ste-Claire, et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil son frère, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Jean-Baptiste Hébert (Jeannette Roy), M. et Mme Eugène Lacasse (Maria), Mme Antoinette Hébert Leclerc, M. et Mme Emilien Leclerc (Lucienne), Mme Jeanne d'Arc Audet Hébert, M. Donat Laliberté, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Le salon sera fermé entre 17 et 19 heures.

Faites connaître la date et l'endroit d'un service anniversaire en nous appelant à: 647-3311

HOUDÉ (Maurice)



A Hull, le 17 octobre 1980, à l'âge de 60 ans, est décédée M. Maurice Houde, fils de feu Céline Masse. L'inhumation a eu lieu à Hull et la demande du défunt le corps a été confié au crématorium. Un service sera chanté le samedi 25 octobre 1980, à 14h, en l'église St-Benoît-Abbé, au 3420 rue Rochambeau, Ste-Foy. Il laisse dans le deuil Alice Beauchamps; ses frères et sœurs: M. et Mme Emilio Masse (Léonie), M. et Mme Philippe Quirion (Pauline), M. et Mme Ernest Houde (Alida Desrosiers), M. et Mme Roland Dubé (Ernestine), M. Lionel Houde, M. et Mme Herménégilde Houde (Jeannette Goulet), M. et Mme John Houde (Bernadette Boucher), M. et Mme Evariste Garant (Georgette), M. et Mme Hervé Houde (Rita Gingras) et plusieurs neveux et nièces.

JEAN (Marie-Jeanne Robichaud) — A l'hôpital Laval, Québec, le 21 octobre 1980, à l'âge de 84 ans et 7 mois, est décédée dame Marie-Jeanne Robichaud, épouse de feu Joseph-Arthur Jean, elle demeurait à 24 rue du Collège, Cap St-Ignace. Les funérailles auront lieu samedi le 25 octobre à 15h. Départ des salons funéraires Deladurantaye & Fils.

Cap St-Ignace à 14h45, pour l'église de Cap St-Ignace et de là au cimetière de laparoisse. Elle laisse dans le deuil 70 ses enfants, Albert f.m.f., M. et Mme Raoul Guimond (Cécile), M. et Mme Lucien Deschênes (Marie-Paule), M. et Mme Philippe Jean (Emilie Gagné), M. et Mme Léopold Jean (Jeanne D'Arc Pelletier), Sr Gabrielle n.d.p.s., M. et Mme Antoine Jean (Denise Gagné), M. et Mme Fernand Lapierre (Thérèse), Sr Denise n.d.p.s., M. et Mme Hervé Jean (Monique Pelletier), M. et Mme Michel Pelletier (Marielle), ses sœurs, Mme Rose Robichaud-Caron, M. et Mme Armand Morin (Germaine Robichaud), son frère M. Antoine Robichaud; beaux-frères Gérard Lévesque et Antoine Jean, ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces.

LAFLAMME (Emilien) — A Montréal, le 21 octobre 1980, à l'âge de 80 ans, est décédée M. Emilien Laflamme époux en premi-

res noces de feu dame Mathilda Drouin en secondes nocces feu Alice Lacroix. Les funérailles auront lieu à Ste-Marguerite, Dorchester. Les funérailles auront lieu, vendredi le 24 octobre à 15h. Départ.

Salle Municipale 235 rue St-Jacques Ste-Marguerite à 14h50 pour l'église Ste-Marguerite et de là au cimetière paroissial. Direction des funérailles "G. Edgar Mercier & Fils Inc. Ste-Marie de Beauce. Il laisse dans le deuil, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Adrien Lafond (Gertrude), M. et Mme Grégoire Laflamme (Nancy Henley), M. et Mme Henri Laflamme (Irene Laviolette), M. et Mme Raymond Proulx (Hélène), M. et Mme Laurent Laflamme (Gemma Vachon), M. et Mme Claude Laflamme (Collette Deschênes), M. et Mme Cléo Pomerleau (Monique), M. et Mme Laval Maheux ainsi que plusieurs petits-enfants, parents et amis.

LETOURNEAU (Blanche Lepage)



A Québec, le 21 octobre 1980, à l'âge de 60 ans, est décédée dame Blanche Lepage épouse de Monsieur Léopold Letourneau. Elle demeurait au 815 avenue Lévis, Québec. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée et a été confiée à la maison.

Lépine-Cloutier Ltee 6450 boul. Henri Bourassa, Charlesbourg, à 13h45, pour l'église St-Rodrigue, et de là au crématorium. Lépine-Cloutier Ltee. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Mme France Rancourt (Ottman Guenouf), Serge Rancourt, sa mère Mme Charles Rancourt, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, M. et Mme Charles E. Rancourt, M. et Mme Bertrand Rancourt, M. et Mme Félix Rancourt, M. et Mme Martin Rancourt, M. et Mme Gilles Thibodeau, M. et Mme Maxime Fiquet, Mme Ghislène St-Pierre, M. Michel Zevor, Mme Angéline Pépin, Mme Lucille Pépin, M. et Mme Hervé Pépin, M. et Mme Henri L. Poulin, M. et Mme Placide Loubier, M. et Mme Gérard Quirion, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, et amis. Les cendres seront déposées au Columbarium Lépine-Cloutier Ltee. Pour renseignements 529-3371.

ST-LAURENT (Paul) — A l'hôpital Notre-Dame de Montréal, le 20 octobre 1980, à l'âge de 68 ans, est décédée Paul St-Laurent, époux de Gabrielle Galarneau. Outre son épouse, il

Gosselin, Mme Cyrille Leger (Anita Letourneau). Plusieurs neveux et nièces. La famille sera à l'église une demi-heure avant le service pour recevoir les marques de sympathies. Pour renseignements: 529-3371.

MAILHOT (Gérard) — A Lac Etchemin, à l'âge de 48 ans, est décédé accidentellement M. Gérard Mailhot. Les funérailles auront lieu vendredi, le 24 octobre à 19h15 en l'église Lac Etchemin.

MARLEAU (Roland) — A Malartic, le 22 octobre 1980, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Roland Marleau époux de dame Marthe Ruelland, infirmière licenciée. Les funérailles auront lieu samedi le 25 octobre à 16h, en l'église de Malartic, Abitibi.

RANCOURT (Jean-Noël)



A Québec, le 21 octobre 1980, à l'âge de 60 ans est décédée M. Jean-Noël Rancourt, époux de Patricia Ppin. Il demeurait au 359 49e Rue ouest, Charlesbourg. Les funérailles auront lieu vendredi le 24 octobre à 14 heures. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltee 6450 boul. Henri Bourassa, Charlesbourg, à 13h45, pour l'église St-Rodrigue, et de là au crématorium.

Lépine-Cloutier Ltee. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Mme France Rancourt (Ottman Guenouf), Serge Rancourt, sa mère Mme Charles Rancourt, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, M. et Mme Charles E. Rancourt, M. et Mme Bertrand Rancourt, M. et Mme Félix Rancourt, M. et Mme Martin Rancourt, M. et Mme Gilles Thibodeau, M. et Mme Maxime Fiquet, Mme Ghislène St-Pierre, M. Michel Zevor, Mme Angéline Pépin, Mme Lucille Pépin, M. et Mme Hervé Pépin, M. et Mme Henri L. Poulin, M. et Mme Placide Loubier, M. et Mme Gérard Quirion, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, et amis. Les cendres seront déposées au Columbarium Lépine-Cloutier Ltee. Pour renseignements 529-3371.

ST-LAURENT (Paul) — A l'hôpital Notre-Dame de Montréal, le 20 octobre 1980, à l'âge de 68 ans, est décédée Paul St-Laurent, époux de Gabrielle Galarneau. Outre son épouse, il

laisse dans le deuil ses enfants: Louise, infirmière, José, infirmière, épouse de Guy April, Danielle, avocate, épouse de Daniel Proulx, ainsi que trois petits-enfants: Antoine, Geneviève et Jean-François; ses sœurs de Québec: Simone, Pauline, épouse de Charles Royer, Françoise, veuve de Georges Rousseau; une belle-sœur: Francis St-Laurent et un beau-frère: Roland Galarneau. A la demande personnelle du défunt son corps n'a pas été exposé. Une messe commémorative sera dite samedi le 25 octobre 1980, à 11h, en l'église St-Germain d'Outremont. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Des dons au Fond de neurologie Roma-Amiot, Fondation Notre-Dame, hôpital Notre-Dame, seraient grandement appréciés.

SLATER (Eva Côté) — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 21 octobre 1980, à l'âge de 72 ans est décédée dame Eva Côté épouse de feu Maurice Slater. Elle demeurait au 15A rue Lazon, St-Romuald. Les funérailles auront lieu, samedi le 25 octobre à 14h. Départ du funérarium.

96 de la Fabrique St-Romuald à 13h50 pour l'église de St-Romuald et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil, ses enfants, son gendre et sa belle-fille: M. et Mme Lorne Desbois (Martha), M. et Mme Ghislain Slater (Lise), ses petits-enfants, beaux-frères, belles-sœurs ainsi que plusieurs neveux et nièces. Elle sera exposée à compter de 14 heures vendredi.

725 SERVICES ANNIVERSAIRES

DOLBEC (Charles-Henri)

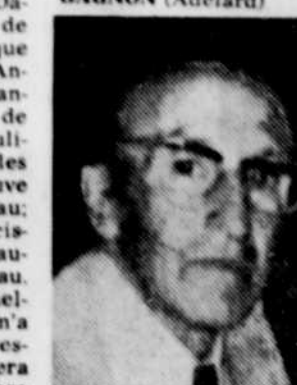


— Samedi le 25 octobre 1980 à 11h, en l'église St-Jean-Baptiste de Québec, sera chanté le service anniversaire de M. Charles-Henri Dolbec, président-fondateur de Dolbec Transport Inc., époux en premières nocces de feu dame Yvonne Dion et en secondes nocces de dame Marie-Jeanne Pelletier. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

HARDY (Alfred) — Samedi le 25 octobre 1980, à 19h30, en l'église de Neuville, sera chanté le service anniversaire de M. Alfred Hardy. Parents et

amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Adelard)



Samedi, le 25 octobre 1980 à 15 heures, en l'église St-Pierre aux Liens, Orsainville, sera chanté le service anniversaire de M. Adelard Gagnon, époux de dame Yvonne Bernard. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

HUOT (Léandre) — Samedi, le 25 octobre 1980, à 19h, en l'église de Boischatel, sera célébré le service anniversaire de M. Léandre Huot, époux de dame Antonia Trudel. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

LACHANCE (Jos.-Albert)



Samedi, 25 octobre 1980, à 10h30, en l'église des Saints-Martyrs-Canadiens, sera chanté le service anniversaire de Monsieur Jos.-Albert Lachance, époux de dame Aline Lassonde. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

LESSARD (Oscar) — Samedi le 25 octobre, à 19h, en l'église St-Fidèle, sera chanté le service anniversaire de M. Oscar Lessard, époux de dame Juliette Paradis. Parents sont invités à y assister.

MARCOUX (Marie-Anne Grenier) — Samedi, le 25 octobre 1980, à 9h30, en l'église de la Nativité de Beaufort, sera célébré le service anniversaire de dame Marie-Anne Grenier, épouse de feu M. Olivier Marcoux. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

MARIER (Mlle Rita) — Vendredi, le 24 octobre, à 19h15, en l'église de St-Albert Le Grand, sera chantée la messe anniversaire de Mlle Rita Marier. Prière aux parents et amis d'y assister sans autre invitation.

MATTE (Marie-Rose Thibault) — Samedi le 25 octobre 1980, en l'église

de l'Ancienne-Lorette à 15 heures, sera chanté le service anniversaire de dame Marie-Rose Thibault épouse de feu Alfred Matte. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

760 FAVEURS OBTENUES

REMERCIEMENT à St-Jude et au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier S.L.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier M.R.

REMERCIEMENT au Sacre-Coeur et au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier A.F.M.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier T.G.

REMERCIEMENT à Jean XXIII, pour faveur obtenue avec promesse de publier Y.F.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier Y.D.

REMERCIEMENTS au St-Esprit, pour faveur obtenue, avec promesse de publier I.P.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier C.G.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue, avec promesse de publier J.P.

REMERCIEMENT au St-Esprit, pour faveur obtenue, avec promesse de publier C.D.

SINCERES remerciements au Saint-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier N.T.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier G.P.

SERVICES SPECIAUX

780 FLEURISTES

Respectueusement avec...
Salon Fleuri

Depuis 48 ans à votre service

524-5218
135 St-Joseph Est

790 MONUMENTS FUNERAIRES

THERIAULT & FILS
710, 1ERE Avenue, Québec, 524-1561

Kania s'entretient avec le cardinal Wyszynski

VARSOVIE (Reuter) — Pour la première fois depuis son élection à la tête du P.O.U.P., M. Stanislaw Kania a rencontré hier à Varsovie le cardinal Stefan Wyszynski, primat ca-

tholique de Pologne, a rapporté l'agence officielle PAP.

Les deux hommes se sont entretenus d'affaires de première importance liées à la paix intérieure et au bon

fonctionnement du pays, a indiqué PAP.

Le premier secrétaire du Parti ouvrier unifié et le cardinal Wyszynski sont convenus "qu'une coopération positive de l'Eglise et de l'Etat ser-

vait les intérêts de la nation et serait donc maintenue au nom de la protection et de la sécurité de la République populaire polonaise", précise l'agence.

L'Eglise catholique polonaise n'a pas ménagé son soutien au mouvement syndical indépendant dont les rapports avec le gou-

vernement achoppent actuellement sur la formulation de ses statuts.

Le cardinal Wyszynski n'avait pas eu d'entrevue avec un premier secrétaire du parti depuis l'été 1979, quand il s'était entretenu avec M. Edward Gierek peu avant la venue du pape Jean-Paul II.



Visite présidentielle

Le président Jimmy Carter parcourait hier le Texas dans le cadre de sa campagne électorale. A Waco, il a semblé heureux de trouver sur son chemin ce bel âne, symbole national du Parti démocrate.

Raid israélien au Sud-Liban

TEL-AVIV (d'après AP et AFP) — L'aviation israélienne a attaqué hier une base palestinienne située à 16 km au sud de Beyrouth, a annoncé le commandement militaire israélien. De l'avis des observateurs, il s'agit là de l'une des plus importantes opérations israéliennes dans l'espace aérien libanais depuis un an.

Un porte-parole israélien a indiqué que le raid avait pour objectif une importante base palestinienne appelée Ein Dorfeil et située dans la région de Damour, à une centaine de kilomètres de la frontière israélienne. De son côté, l'Organisation pour la libération de la Palestine a confirmé le raid, ajoutant que le raid avait fait un mort et 12 blessés.

Selon des témoins, les avions israéliens ont rencontré des tirs de DCA nourris au cours de leur mission.

Bataille rangée

DACCA (Reuter) — Deux bandes rivales se sont livrées à une bataille rangée dans une prison du sud du Bangladesh faisant 34 morts, a rapporté, un porte-parole du gouvernement de Dacca.

Toutes les victimes sont mortes des suites de blessures reçues à coups de lances ou de flèches. L'affrontement s'est produit lundi dans la prison du district de Khulna, où des mutins y détenaient depuis deux semaines 24 gardiens en otages, et la tension n'avait cessé de monter.



Les troupes irakiennes ont fort à faire pour consolider leurs contrôles sur les routes qui mènent aux principales villes du Kouzistan iranien.

L'Iran confirme le libre accès au Golfe

N A T I O N S UNIES, N.Y. (AFP) — L'Iran a donné à l'ONU l'assurance qu'il veillera au maintien de l'ouverture du détroit d'Ormuz à la navigation internationale.

Le chargé d'affaires de l'Iran aux Nations unies, M. Jamal Shemirani, a en effet communiqué, en date du 21 octobre, au secrétaire général des Nations unies, le message suivant du ministère iranien des Affaires étrangères:

"En raison de la diffusion de certaines rumeurs concernant le détroit d'Ormuz susceptibles de perturber la navigation internationale dans cette zone, le ministère des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran réaffirme que l'Iran s'est engagé à maintenir le détroit ouvert à la navigation et ne mé-

nagera aucun effort dans ce but". La mission iranienne à l'ONU a demandé la distribution de cette communication en tant que document du Conseil de sécurité.

Depuis le 15 octobre dernier, date à laquelle l'Iran a menacé de miner les eaux du golfe Persique, les navires internationaux évitent d'emprunter le détroit d'Ormuz, ont annoncé hier des

sources proches des milieux maritimes à Manama. "Personne n'a déclaré que le détroit était fermé, mais aucun commandant de navire ne souhaite emprunter le chenal", a expliqué un agent maritime.

Selon les agents maritimes, les cargos et les pétroliers continuent toutefois de charger et de décharger dans les ports d'Oman et des Emirats arabes unis, au sud du détroit.

ÉLECTIONS
MUNICIPALES

Saint-Gabriel

Il y aura élection au siège 2 laissé vacant par M. Philippe Bélanger, entre trois aspirants, soit Jules Bélanger, France Bouchard et Gérard Gagnon, ainsi qu'au siège 3 entre MM. Alain Ouellet, conseiller sortant, et Yvan Lauzier. M. Gilles Lévesque a été reporté au siège 1 devant le désistement de son seul adversaire, M. Alfred Lévesque. Les autres membres du conseil sont le maire Jean-Claude Lévesque et les conseillers Jean-Yves D'Anjou, Henri Dubé et Bernard Lévesque.

Rivière-Ouelle

Les conseillers sortants Louis-Philippe Michaud et Michel Bérubé ont été réélus sans opposition, tandis que M. Paul-André Hudon a remplacé M. Jean-Yves Hudon. Les autres membres du conseil sont le maire Gérard Michaud et les conseillers William Bossé, Charles Laboussinière et Charles Lachance.

Saint-Louis de Kamouraska

Le maire René Bossé a été réélu sans opposition, de même que le conseiller Jean-Yves Lévesque. M. René Gagnon a accédé au siège 4, qui était vacant. Les autres membres du conseil sont Marc-André Dionne, André Dumais, Louis-Érard Paradis et Claude Morneau.

Saint-Philippe-de-Néri

Un poste de conseiller restera libre étant donné qu'aucun candidat ne s'est présenté au siège laissé vacant par M. Charles-Eugène Dufour. Par ailleurs, les conseillers sortants Jean-Paul Dionne et François Dionne ont été élus sans opposition. Ils continueront de siéger avec le maire Raymond S. Dionne, et les conseil-

lers Pierre Caron, Aurèle Lavoie et Gilles Lévesque.

Kamouraska (Village)

Les conseillers sortants ont tous été réélus sans opposition. Ce sont MM. Charles Massé, Philippe Madore et Michel-Gérard Pelletier, qui continueront d'administrer la municipalité avec le maire Oscar Lévesque, préfet du comté de Kamouraska, et les conseillers Henri Lévesque, Clément Bossé et Pierre Ouellet.

Sainte-Hélène

Les trois conseillers sortants ont été réélus sans opposition. Il s'agit de MM. Marcel Pelletier, Bertrand Saint-Pierre et Rosaire Charest, qui retourneront au conseil municipal avec le maire Clément Morin et les conseillers Marcel Lajoie, Yvon Landry et Gervais Parent.

Saint-Joseph

Les conseillers Lauréat Ouellet et René Thiboutot ont été réélus sans opposition et M. Laurent Saint-Pierre a remplacé M. Lorenzo Pelletier. Les autres membres de l'administration municipale sont le maire Louis-Philippe Chénard et les conseillers Basile Ouellet, Henri Bérubé et Bertrand Lapointe.

Saint-Pacôme

MM. René Royer et Florent Lavoie ont accédé aux sièges laissés vacants par MM. Raymond Lévesque et Jacques Dubé. Les autres membres du conseil sont le maire Lionel Drapeau et les conseillers Ernest Drapeau, Marcel Lévesque, Rosaire Thériault et Jean-Marie Bois.

tenant, en quelques endroits, notamment au Centre d'art, 33 rue Wolfe, au cégep Lévis-Lauzon et au Collège de Lévis.

Club de photo

LEVIS — Le club de photo Le Cyclope à Lévis s'apprête à élaborer son programme d'activité pour l'année 1980-1981. Le président Gaëtan Paquet a convoqué une assemblée générale pour lundi soir le 27, à 20 heures, à la salle Molson, où les membres auront l'occasion de faire des suggestions. Il y aura aussi présentation du rapport financier et élection de nouveaux administrateurs.

Saint-Joseph

Démission du maire Latulippe

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-JOSEPH — Le maire de Saint-Joseph de Beauce, M. André Latulippe, dont le terme n'expirait qu'en octobre 1982, a remis, hier, sa lettre de démission au gérant municipal de cette localité, M. André Lussier.

M. Latulippe est celui qui en date du 29 septembre dernier, avait retiré sa déclaration d'intérêt qu'il avait déposée au secrétariat de cette municipalité, le 16 septembre dernier, comme l'exige la loi 105.

Si j'ai remis ma démission en tant que maire de Saint-Joseph, a déclaré au SOLEIL, M. André Latulippe, "c'est que la venue de la loi 105 porte atteinte aux droits individuels et qu'éventuellement seules les personnes qui ne possèdent rien pourront occuper des postes au niveau de l'administration publique municipale".

"J'aurais préféré terminer mon terme, dit-il, mais je trouve injuste qu'un gouvernement ose à l'intérieur d'un mandat donné venir changer les règles du jeu".

Selon M. Latulippe, la venue de la loi 105 qu'il qualifie "d'inopportune" modifie certaines dispositions législatives en rapport avec la démocratie et la rémunération des élus municipaux.

Et dire qu'en 1978, ajouta le maire démissionnaire, "lorsque je me suis présenté il n'était pas question d'avoir à déclarer mes intérêts financiers à mes contribuables, et de plus vous ne m'avez jamais entendu parler d'augmenter mes émoluments ou salaires que je retirais de cette fonction".

"Aujourd'hui, a déclaré M. André La-

tulippe, pourquoi donc j'aurais à accepter de me mettre à blanc pour sauvegarder tel que le mentionne ladite loi "la démocratie municipale", alors qu'il est si simple et ce la loi n'en parle pas de recevoir des pots-de-vin sans avoir à les mentionner".

M. Latulippe croit fermement que l'on est honnête ou on ne l'est pas et cela sans avoir à être bridé par des lois inopportunes.

Rappelant qu'au cours des quatre années qu'il a agi en tant que maire de Saint-Joseph de Beauce, il a donné tout ce qu'il pouvait en fonction du bien commun, M. André Latulippe déplore cependant "qu'il y a beaucoup de gens qui recherchent plutôt leur bien particulier dans ce bas monde et que c'est de plus en plus difficile de gouverner dans un tel état d'esprit".

Dans sa lettre de démission, M. Latulippe affirme "qu'il s'en voudrait de passer sous silence la démission du conseiller André St-Pierre".

"Celle-ci m'a affecté, dit-il, car M. André St-Pierre avait présenté un dossier bien étoffé à tous ses confrères, dossier qui lui a causé bien des soucis et plusieurs heures de travail, et, après avoir reçu l'approbation totale des membres du conseil municipal de Saint-Joseph en caucus, celui-ci se fait battre en pleine réunion devant les contribuables".

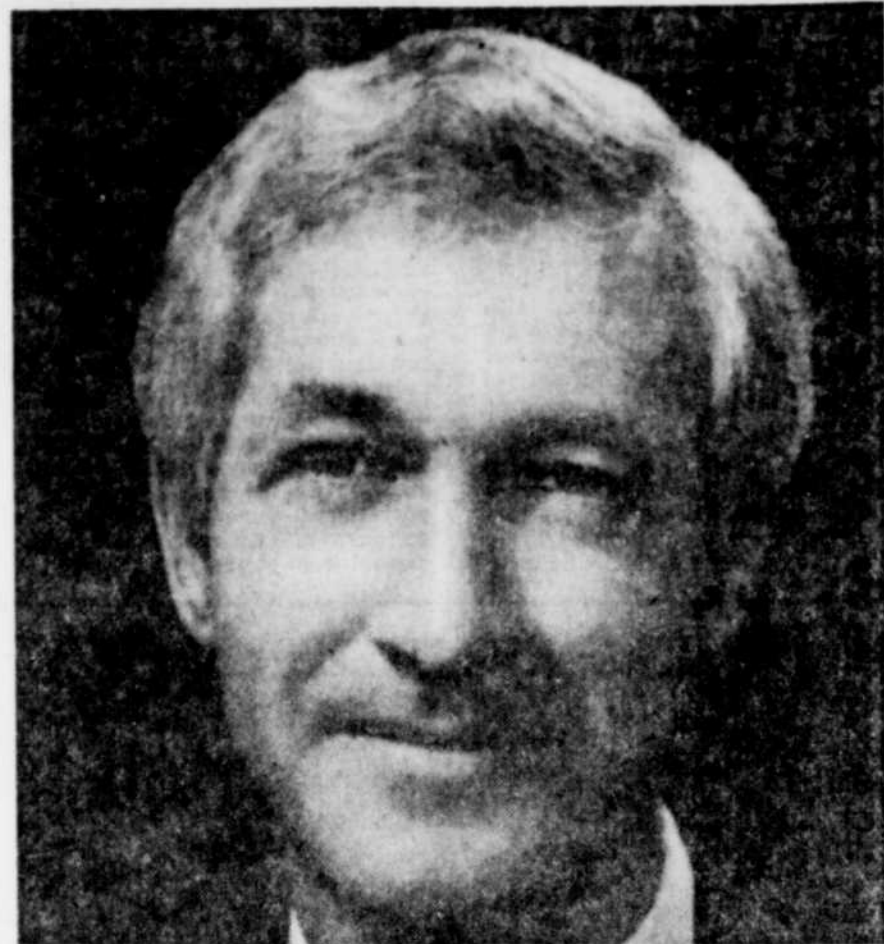
Au terme de ses remarques, M. André Latulippe souligne "je lève mon chapeau devant des gens comme André St-Pierre qui veulent administrer pour le bien en général tout en apportant aux différents problèmes des solutions à long terme, chose qui n'est plus fa-

cile au niveau municipal".

M. Latulippe souhaite à son remplaçant de vivre des heures heureuses, de considérer l'importance du travail qu'il aura à abattre, de tourner la page sur les différentes enquêtes qui ne font que nous faire perdre du temps et peser des soupçons injustifiés, puis enfin de trouver les meilleures solutions pour le bien des contribuables de Ville Saint-Joseph de Beauce.

C'est dimanche le 26 octobre, entre 12h et 14h qu'on procédera à la mise en nomination d'un conseiller en remplacement de M. André St-Pierre, dont la démission remonte au 23 septembre dernier.

Dans le cas d'un remplaçant au maire démissionnaire M. André Latulippe, la date de mise en nomination n'a pas été fixée, mais il se pourrait que ce soit au début du prochain mois.



M. André LATULIPPE

Route Lagueux: peu d'espoir en une solution prochaine

par Anne-Marie VOISARD

SAINT-ETIENNE — Toujours pas d'espoir de solution prochaine au problème d'égout et d'égout dans le secteur de la route Lagueux à Saint-Etienne, même après une rencontre, au début de cette semaine, entre les représentants de la municipalité et ceux des trois ministères impliqués : Environnement, Affaires municipales et Transports.

On attendait pourtant beaucoup de cette réunion à laquelle participait le député de Beauce-nord, M. Adrien Ouellet. Celui-ci est bien au fait du dossier. Il a pris part à une récente assemblée publique des contribuables du secteur, auxquels il a d'ailleurs promis son appui.

Le conseiller, Yvon Plourde, qui était présent à la réunion de lundi ne cache pas sa déception. Le plus qu'on pourra obtenir

du ministère des Transports, dit-il, c'est une subvention de \$200,000, qui aidera à construire la section de l'égout fluvial sur la route Lagueux, entre le Petit Saint-Jean, près de la voie ferrée, et Bernières, du côté nord de la transcanadienne. Selon les études, ce travail devrait coûter \$800,000. Cette somme n'inclut pas le coût de construction de l'égout sanitaire, pourtant exigé, note M. Plourde, par le ministère de l'Environnement.

Un entretien avec Tardif

Du côté du ministère des Affaires municipales, aucun changement. On s'en tient toujours aux recommandations du ministère de l'Environnement quant à la subdivision du secteur Lagueux en quatre bassins. On sait que le ministère des Affaires municipales a décidé de ne subventionner qu'un seul de ces bassins, les autres ne répondant pas aux normes de densité de population.

Le conseil municipal a l'intention toutefois de revenir encore une fois à la charge en sollicitant un entretien avec le ministre des Affaires municipales, Guy Tardif. On espère être reçu dans le courant de la semaine prochaine.

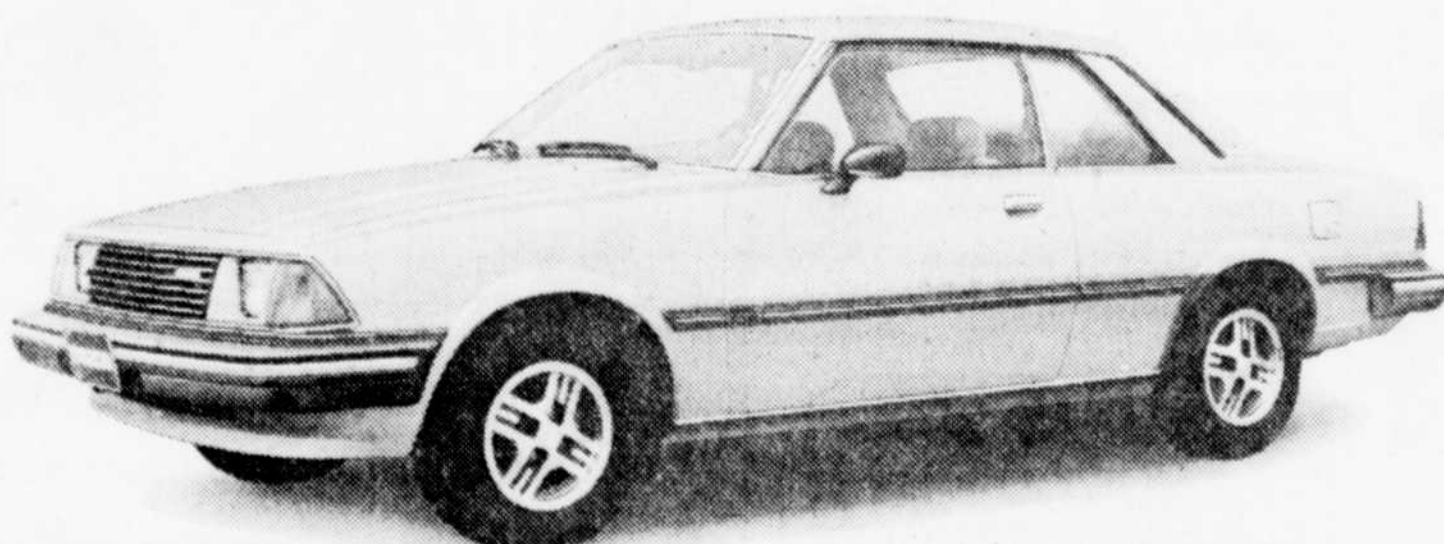
M. Plourde souligne que le conseil s'est fixé une date limite pour clore le dossier. Il s'agit du 15 décembre. "Si non, dit-il, il sera trop tard pour que les travaux puissent débiter au printemps".

Il en coûtera environ \$4,600,000, selon les études demandées par la municipalité, pour doter l'ensemble du secteur Lagueux d'un système complet d'égout et d'égout. On comprend l'empressement de la municipalité, et plus encore celui des propriétaires, dont le compte de taxes se situe actuellement autour de \$500, à obtenir des subventions.

Vote de blâme

Le conseiller Plourde n'a pas du tout apprécié ce sujet une récente intervention du secrétaire-trésorier de la municipalité, M. Gérard Dubois, disant que "les gens du secteur veulent tout avoir". M. Dubois venait de rappeler à la réprésentante du SOLEIL que la plupart des propriétaires ont été attirés dans le secteur Lagueux à cause du faible coût des taxes. Ce sont ces mêmes propriétaires qui, aujourd'hui, réclament le réseau d'égout et d'égout.

Un vote de blâme à l'endroit du secrétaire-trésorier a d'ailleurs été proposé par le conseiller Plourde, mardi soir à l'assemblée du conseil municipal. Le conseiller Benoît Routhier a secondé la proposition. Absent de cette réunion, le secrétaire-trésorier n'a pu exprimer son point de vue. On lui interdit à l'avenir de donner toute information concernant la municipalité.



La Mazda 626 Coupe sport. Le modèle sedan 4 portes est également offert.

Si nous n'hésitons pas à comparer la 626 à des voitures reconnues pour leur excellente conception et leur prix élevé, c'est que nous souhaitons démontrer qu'il n'est plus nécessaire de dépenser une fortune pour obtenir la conduite, la douceur de roulement et le luxe habituellement réservés à certaines sedans et certains coupes européens. La maniabilité et l'étonnante douceur de la conduite de la 626 résistent d'un équilibre parfait de la répartition du poids: 49% à l'avant et 51% à l'arrière, avec le centre de gravité situé à 20,3 pouces du sol. Ajoutez une suspension à jambe de force MacPherson à l'avant, des barres stabilisatrices à l'avant et à l'arrière et des pneus radiaux ceinturés

d'acier et vous comprendrez qu'il n'y a rien d'étonnant à ce que notre 626 se mesure à des voitures qui se vendent bien plus cher.

Et songez à tout ce que vous obtenez en équipement standard: radio AM/FM stéréo, sièges baquets inclinables, siège du conducteur comportant un appui lombaire, montre de bord électrique, vitres teintées, boîte de vitesses à 5 rapports, avertisseur sonore pour rappeler d'éteindre les phares, moquette à poil ras, siège à dossier 2/3 inclinable à l'arrière, dégivreur électrique de la lunette arrière, servo-freins à disque à l'avant et de nombreuses autres caractéristiques. En fait, nous n'offrons en

LA MAZDA 626 1981.
LA CONDUITE
D'UNE BMW,
LE LUXE ET LE STYLE
D'UNE MERCEDES...
UN PRIX ABORDABLE.

mazda
LA VOIR, C'EST L'AIMER.

option que la transmission automatique, la climatisation et un tout nouveau modèle de luxe qui comporte un volant inclinable, un toit ouvrant servo-actionné, une servodirection, un régulateur de vitesse, des vitres électriques, des roues d'aluminium, un système de son à quatre haut-parleurs, des phares antibrouillard et même un lave-phare. Bien sûr, la Mercedes offre la transmission automatique en équipement standard, mais elle n'offre même pas en option la boîte de vitesses à 5 rapports.

Et combien faut-il payer pour la conduite: la maniabilité et l'équipement standard de notre 626? Des milliers

de dollars de moins que la BMW 320i et moins de la moitié du prix de la Mercedes la moins chère.

Mais tous ces avantages sont sans intérêt s'ils ne durent pas. Et la encore, la 626 se compare avantageusement à la Mercedes: carrosserie d'acier soudée robuste, couche de plastique entre les pièces de métal en contact, comme les joints de pare-brise, et finition d'une qualité supérieure. Et surtout, votre investissement est protégé des attaques de la rouille grâce au procédé d'électrodeposition de la peinture de Mazda.

Faites l'essai de la Mazda 626 1981: vous comprendrez que voir la 626, c'est l'aimer.

CHATEL AUTOMOBILES LTÉE
1350, rue Bouvier
628-6336

JACQUES GIRARD AUTOMOBILES INC.
656, Graham-Bell, Ste-Foy
687-0753

Lévis
A. LACHANCE AUTOMOBILES INC.
529, route Kennedy, Lévis
837-8897

Matane
TRUCHON ET FILS ENR
1780, rue de Phare ouest
562-0245

Petit-Pabos
AUTOMOBILE PABOS ENR
385-3436

Rimouski
AUTOMOBILES R. P. INC.
455, boul. Ste-Anne, Pointe-au-Père
724-7888

St-Patrice-de-Beaurivage
AUTOMOBILES M. BLAIS
462, rue Principale
596-2124

Thetford-Mines
CENTRE DE L'AUTO AMIANTE INC.
410, boul. Smith sud
338-8877

Ville St-Georges-de-Beauce
GARAGE LEO VEILLEUX
13875, boul. Lacroix
228-2391

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

• rhétoriciens et amicales • funérailles • remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

705 AVIS DE DÉCÈS

BEDARD (Marie-Thérèse) — A Québec, le 19 octobre 1980, est décédée dame Marie-Thérèse Perreault, épouse de M. Ovide Bedard. Elle demeurait au 468 rue Victoria, Québec. A la demande de la famille, elle ne sera pas exposée. Les funérailles auront lieu samedi, le 25 octobre à 16h, en l'église St-Sauveur. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, ses gendres et belles-filles: M. et Mme Yves Bernard (Christiane), M. et Mme Jean-Maurice Bedard (Louise Denoncourt), M. et Mme Claude Bernier (Françoise), Mme Lucie Bedard (Guy Charette), M. et Mme Jean-Pierre Le May (Geneviève), son frère: M. et Mme Jean Perreault (Stella Roy), sa sœur: Mme Aline Drolet; ses beaux-frères: M. Georges Monier, M. Frédéric Légaré; ses belles-sœurs: Mlle Jeanne Bedard, Mme Damase Desrosiers (Cécile), ainsi que ses petits-enfants, neveux et nièces. Les personnes désireuses de rencontrer la famille pourront le faire dans le portique de l'église, une demi-heure avant le service. La direction des funérailles a été confiée à la Coopérative du Pied de la Falaise.

BEDARD (Léonie Boulet) — A l'Hôtel Dieu de Québec, le 21 octobre 1980, à l'âge de 66 ans, est décédée dame Léonie Boulet, épouse de Julien Bedard. Elle demeurait au 78 rue Gravel, Ste-Agathe-de-Lotbinière. Les funérailles auront lieu vendredi, le 24 octobre à 15h. Départ du sous-sol de l'église Ste-Agathe et de là au cimetière paroissial. Sous la direction de Napoléon Lambert & Fils St-Patrice.

Outre son époux elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: Polycarpe (Louisette Bedard), Eddy (Henriette Nadeau), Bertha (Raymond Berthiaume), Noella (Henri-Georges Mercier), Cécile (Louis Bedard), Hélène (HerVé Thivierge), Lionel (Monique Poirier), Paul-André (Louise Laflamme), Raymond (Germaine Thivierge), et sa bru, Carmen Napper.

CHAPADOS Irène (Thibault) — A Montréal, le 21 octobre 1980, à l'âge de 78 ans est décédée dame Irène Thibault épouse de feu Paul Chapados autrefois de Chandler. Elle laisse dans le deuil, son beau-fils Paul-Eugène Dubé, ses enfants: François époux de Lise Veil-lancourt, Gabrielle, sœur dominicaine, Juliette épouse de André Girouard, Lise épouse de Jean Lafrance. Elle laisse également dans le deuil, sa sœur Juliette Thibault, sœur de la Providence. Ses belles-sœurs: Mme Stella-Dea Thibault et Mlle Pauline Chapados.

CLOUTIER (Arthur) — A St-Émile, le 21 octobre, à l'âge de 78 ans, est décédée M. Arthur Cloutier, époux de dame Alice Gagné. Il demeurait au 4, rue Gagné, St-Émile. Les funérailles auront lieu vendredi, le 24 octobre à 14h. Départ de la résidence funéraire.

Falardeau Inc. 30, rue St-Joseph Loretteville à 13h30, pour la salle Bossanova, et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Paul-Eugène

de nombreux petits-enfants ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu vendredi, le 24 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

CHOUINARD (Johanne Plante) — A Québec, le 19 octobre 1980, à l'âge de 23 ans et 9 mois, est décédée dame Johanne Plante épouse de M. Serge Chouinard. Elle demeurait à St-Henri. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée et a été confiée à la maison.

Lépine-Cloutier Ltee pour crémation. Un service sera chanté, jeudi le 23 octobre à 19h en l'église Notre-Dame des Laurentides. L'inhumation des cendres se fera au cimetière de Giffard. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses parents: M. et Mme Jean-Paul Plante (Renée Roy), son frère (Richard), ses sœurs: Dominique et Marjolaine; ses grands-parents: Mme Wilfrid Plante, Mme Mariette Roy; ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Donald Turner (Monique), M. et Mme Rosaire Faucher (Claude), M. et Mme Robert Chouinard (Danielle), M. et Mme André Chouinard (Micheline Chabot), M. et Mme Yvan Chouinard (Lise Bilodeau), M. et Mme Roland Chouinard (Nicole Berthiaume), M. et Mme Bruce Tremblay (Carole Chouinard), ainsi que plusieurs oncles, tantes, neveux et nièces. Compenser l'envoi de fleurs par un don à la Société canadienne du Cancer, 575 boul. St-Cyrille ouest, Québec.

CLOUTIER (Arthur) — A St-Émile, le 21 octobre, à l'âge de 78 ans, est décédée M. Arthur Cloutier, époux de dame Alice Gagné. Il demeurait au 4, rue Gagné, St-Émile. Les funérailles auront lieu vendredi, le 24 octobre à 14h. Départ de la résidence funéraire.

Falardeau Inc. 30, rue St-Joseph Loretteville à 13h30, pour la salle Bossanova, et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Paul-Eugène

CLOUTIER (Arthur) — A St-Émile, le 21 octobre, à l'âge de 78 ans, est décédée M. Arthur Cloutier, époux de dame Alice Gagné. Il demeurait au 4, rue Gagné, St-Émile. Les funérailles auront lieu vendredi, le 24 octobre à 14h. Départ de la résidence funéraire.

Falardeau Inc. 30, rue St-Joseph Loretteville à 13h30, pour la salle Bossanova, et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Paul-Eugène

CLOUTIER (Jeanette Fréchet) — Mme Lucien Picard (Jacqueline), M. et Mme Mathieu Cloutier (Claire Bergeron), M. et Mme Noël Galarneau (Françoise), M. et Mme Marcel Drouin (Pierrette), M. et Mme Laurent Cassista (Denise), Mme Jeanne Cloutier, sa sœur, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Joséphine Beaulieu, M. et Mme Armand Gagné, Mme Edmond Cloutier, Mme Jan-Baptiste Cloutier, ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants.

FORTIN (Thérèse Létourneau) — En Roumanie, le 19 octobre 1980, est décédée dame Thérèse Létourneau, employée au ministère du Revenu, à sa retraite, épouse de M. Omer Fortin. Elle demeurait au 435, chemin Ste-Foy. Le jour et l'heure des funérailles ainsi que la journée de l'ouverture du funérarium seront annoncés plus tard. Elle sera exposée au funérarium.

Lépine-Cloutier Ltee 300, chemin Ste-Foy Elle laisse dans le deuil outre son époux, son frère Roland, ses sœurs, belles-sœurs et beaux-frères, Sr Marie-Anne des S.S. Perpétuel Secours, Mme Marie Pelletier, M. et Mme J. O. Fréchette (Jeanne), Mme Irène Thibierge (Yvonne), Mme Omer Deschênes (Emma), Mme A. Leblanc (Marguerite), Mme Guy Arsenault (Marie-Ange), Mme Paul Gauthier (Simone), M. et Mme James Douville (Madeleine), Mme Jeanne Bélanger-Fortin, M. Henri Fortin, M. et Mme Maurice Fortin, M. et Mme Thérèse Fortin-Roussel, M. Raymond Fortin, M. Gérard Cantin, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements, 529-3371.

HEBERT (Béatrice) — A la Villa Prévoyant de Ste-Claire St-Dorchester, le 21 octobre 1980, est décédée Mlle Béatrice Hébert, ex-hôtelière, fille de feu Fortuna Hébert, et de feu Marie Mathieu. Les funérailles auront lieu samedi le 25 octobre à 10h30. Départ du salon funéraire Gérard Lehouillier & Fils Enr.

140 rue Couture à 10h15, pour l'église de Ste-Claire, et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil son frère, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Jean-Baptiste Hébert (Jeanette Roy), M. et Mme Eugène Lacasse (Maria), Mme Antoinette Hébert Leclerc, M. et Mme Emilien Leclerc (Lucienne), Mme Jeanne d'Arc Audet Hébert, M. Donat Laliberté, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Le salon sera fermé entre 17 et 19 heures.

Faites connaître la date et l'endroit d'un service anniversaire en nous appelant à: 647-3311

HOUE (Maurice)



A Huil, le 17 octobre 1980, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Maurice Houe, fils de feu Arthur Houe et de feu Céline Masse. L'inhumation a eu lieu à Huil et à la demande du défunt le corps a été confié au crématorium. Un service sera chanté le samedi 25 octobre 1980, à 14h, en l'église St-Benoît-Abbé, au 3420 rue Rochambeau, Ste-Foy. Il laisse dans le deuil Alice Beauchamps; ses frères et sœurs: M. et Mme Emilio Masse (Léonie), M. et Mme Philippe Quirion (Pauline), M. et Mme Ernest Houe (Alma Desrosiers), M. et Mme Roland Dubé (Ernestine), M. Lionel Houe, M. et Mme Herménégilde Houe (Jeannette Goulet), M. et Mme John Houe (Bernadette Boucher), M. et Mme Evariste Garant (Georgette), M. et Mme Hervé Houe (Rita Gingras) et plusieurs neveux et nièces.

JEAN (Marie-Jeanne Robichaud) — A l'Hôtel Laval, Québec, le 21 octobre 1980, à l'âge de 84 ans et 7 mois, est décédée dame Marie-Jeanne Robichaud, épouse de feu Joseph-Arthur Jean, elle demeurait à 24 rue du Collège, Cap St-Ignace. Les funérailles auront lieu samedi le 25 octobre à 15h. Départ des salons funéraires.

Edouard Deladurantaye & Fils Cap St-Ignace à 14h45, pour l'église de Cap St-Ignace et de là au cimetière de laparosse. Elle laisse dans le deuil 70 ses enfants, Albert f.m.f., M. et Mme Raoul Guimond (Cécile), M. et Mme Lucien Deschênes (Marie-Paul), M. et Mme Philippe Jean (Emilie Gagné), M. et Mme Léopold Jean (Jeanne d'Arc Pelletier), Sr Gabrielle n.d.p.s., M. et Mme Antoine Jean (Denise Gagné), M. et Mme Fernand Lapierre (Thérèse), Sr Denise n.d.p.s., M. et Mme Hervé Jean (Monique Pelletier), M. et Mme Michel Pelletier (Marielle), ses sœurs, Mme Rose Robichaud-Caron, M. et Mme Armand Morin (Germaine Robichaud), son frère M. Antoine Robichaud; beaux-frères Gérard Lévesque et Antoine Jean, ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces.

LAFLAMME (Emilien) — A Montréal, le 21 octobre 1980, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Emilien Laflamme époux en première

res noces de feu dame Mathilda Drouin en secondes noces feu Alice Lacroix. Les 11 demeurent autrôis à Ste-Marguerite, Dorchester. Les funérailles auront lieu, vendredi, le 24 octobre à 15h. Départ

Salle Municipale 235 rue St-Jacques Ste-Marguerite à 14h50 pour l'église Ste-Marguerite et de là au cimetière paroissial. Direction des funérailles "G. Edgar Mercier & Fils Inc. Ste-Marie de Beauce. Il laisse dans le deuil, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Adrien Lafond (Gertrude), M. et Mme Grégoire Laflamme (Nancy Henley), M. et Mme Henri Laflamme (frère Lavolette), M. et Mme Raymond Proulx (Hélène), M. et Mme Laurent Laflamme (Gemma Vachon), M. et Mme Claude Laflamme (Colette Deschênes), M. et Mme Cléo Pomerleau (Monique), M. et Mme Laval Maheux ainsi que plusieurs petits-enfants, parents et amis.

LETOURNEAU (Blanche Lepage) — A Québec, le 21 octobre 1980, à l'âge de 60 ans, est décédée dame Blanche Lepage épouse de Monsieur Léopold Letourneau. Elle demeurait au 815 avenue Lévis, Québec. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée et a été confiée à la maison Lépine-Cloutier Ltee pour crémation. Un service sera chanté, samedi, le 25 octobre 1980, à 15h en l'église de Ste-Famille, île d'Orléans. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses frères, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Arthur Lepage (Hélène Lemelin), M. et Mme Roger Dion (Irène), Mme François Lemelin (Jeanne), M. et Mme Maurice Lepage (Béatrice Blouin), M. et Mme Eugène Lepage (Blanche Blouin), M. et Mme Euphrasie Lemelin (Fernand Lepage), M. et Mme Rena Picard (Noella Lepage), M. et Mme Lionel Guérard (Lucille Lepage), M. et Mme Joseph Lepage, M. et Mme Roger Letourneau (Etienne Lepage), M. et Mme Camille Lepage, M. et Mme Emilien Dion (Marie Lepage), M. et Mme Gemma et Ghislaine Lepage, M. et Mme Wilbrod Prémont (Antoinette Letourneau), M. et Mme Philippe Letourneau (Florence Prémont), M. et Mme Gérard



A Québec, le 21 octobre 1980, à l'âge de 60 ans, est décédée dame Blanche Lepage épouse de Monsieur Léopold Letourneau. Elle demeurait au 815 avenue Lévis, Québec. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée et a été confiée à la maison Lépine-Cloutier Ltee pour crémation. Un service sera chanté, samedi, le 25 octobre 1980, à 15h en l'église de Ste-Famille, île d'Orléans. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses frères, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Arthur Lepage (Hélène Lemelin), M. et Mme Roger Dion (Irène), Mme François Lemelin (Jeanne), M. et Mme Maurice Lepage (Béatrice Blouin), M. et Mme Eugène Lepage (Blanche Blouin), M. et Mme Euphrasie Lemelin (Fernand Lepage), M. et Mme Rena Picard (Noella Lepage), M. et Mme Lionel Guérard (Lucille Lepage), M. et Mme Joseph Lepage, M. et Mme Roger Letourneau (Etienne Lepage), M. et Mme Camille Lepage, M. et Mme Emilien Dion (Marie Lepage), M. et Mme Gemma et Ghislaine Lepage, M. et Mme Wilbrod Prémont (Antoinette Letourneau), M. et Mme Philippe Letourneau (Florence Prémont), M. et Mme Gérard

ST-LAURENT (Paul) — A l'hôpital Notre-Dame de Montréal, le 20 octobre 1980, à l'âge de 68 ans, est décédé Paul St-Laurent, époux de Gabrielle Galarneau. Outre son épouse, il

laisse dans le deuil ses enfants: Louise, infirmière, José, infirmière, épouse de Guy April, Danielle, épouse de Daniel Proulx; ainsi que trois petits-enfants: Antoine, Geneviève et Jean-François; ses sœurs de Québec: Simonne, Pauline, épouse de Charles Royer, Françoise, veuve de Georges Rousseau; une belle-sœur: Francis St-Laurent et un beau-frère: Roland Galarneau. A la demande personnelle du défunt son corps n'a pas été exposé. Une messe commémorative sera dite samedi le 25 octobre 1980, à 11h, en l'église St-Germain d'Outremont. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Des dons au Fond de neurologie Roma-Amyot, Fondation Notre-Dame, hôpital Notre-Dame, seraient grandement appréciés.

MAILHOT (Gérard) — A Lac Etchemin, à l'âge de 48 ans, est décédé accidentellement M. Gérard Mailhot. Les funérailles auront lieu vendredi, le 24 octobre à 19h15 en l'église Lac Etchemin.

MARLEAU (Roland) — A Malartic, le 22 octobre 1980, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Roland Marleau époux de dame Marthe Ruelland, infirmière licenciée. Les funérailles auront lieu samedi le 25 octobre à 16h, en l'église de Malartic, Abitibi.

RANCOURT (Jean-Noël) — A Québec, le 21 octobre 1980, à l'âge de 60 ans est décédé M. Jean-Noël Rancourt, époux de Patricia Ppin. Il demeurait au 359 49e Rue ouest, Charlesbourg. Les funérailles auront lieu vendredi le 24 octobre à 14 heures. Départ du funérarium



Lépine-Cloutier Ltee 6450 boul. Henri Bourassa Charlesbourg à 13h45, pour l'église St-Rodrigue, et de là au crématorium. Lépine-Cloutier Ltee Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, Mme France Rancourt (Ottman Guenouf), Serge Rancourt, sa mère Mme Charles Rancourt, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, M. et Mme Charles E. Rancourt, M. et Mme Bertrand Rancourt, M. et Mme Félix Rancourt, M. et Mme Martin Rancourt, M. et Mme Gilles Thibodeau, M. et Mme Maxime Fiquet, Mme Ghislèle St-Pierre, M. Michel Zevor, Mme Angèle Pépin, Mme Lucille Pépin, M. et Mme Hervé Pépin, M. et Mme Henri L. Poulin, M. et Mme Placide Loubier, M. et Mme Gérard Quirion, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, et amis. Les cendres seront déposées au Columbarium Lépine-Cloutier Ltee. Pour renseignements 529-3371.

ST-LAURENT (Paul) — A l'hôpital Notre-Dame de Montréal, le 20 octobre 1980, à l'âge de 68 ans, est décédé Paul St-Laurent, époux de Gabrielle Galarneau. Outre son épouse, il

laisse dans le deuil ses enfants: Louise, infirmière, José, infirmière, épouse de Guy April, Danielle, épouse de Daniel Proulx; ainsi que trois petits-enfants: Antoine, Geneviève et Jean-François; ses sœurs de Québec: Simonne, Pauline, épouse de Charles Royer, Françoise, veuve de Georges Rousseau; une belle-sœur: Francis St-Laurent et un beau-frère: Roland Galarneau. A la demande personnelle du défunt son corps n'a pas été exposé. Une messe commémorative sera dite samedi le 25 octobre 1980, à 11h, en l'église St-Germain d'Outremont. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Des dons au Fond de neurologie Roma-Amyot, Fondation Notre-Dame, hôpital Notre-Dame, seraient grandement appréciés.

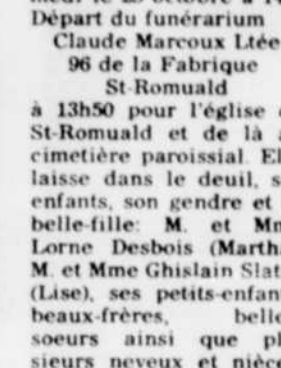
ST-LAURENT (Paul) — A l'hôpital Notre-Dame de Montréal, le 20 octobre 1980, à l'âge de 68 ans, est décédé Paul St-Laurent, époux de Gabrielle Galarneau. Outre son épouse, il

laisse dans le deuil ses enfants: Louise, infirmière, José, infirmière, épouse de Guy April, Danielle, épouse de Daniel Proulx; ainsi que trois petits-enfants: Antoine, Geneviève et Jean-François; ses sœurs de Québec: Simonne, Pauline, épouse de Charles Royer, Françoise, veuve de Georges Rousseau; une belle-sœur: Francis St-Laurent et un beau-frère: Roland Galarneau. A la demande personnelle du défunt son corps n'a pas été exposé. Une messe commémorative sera dite samedi le 25 octobre 1980, à 11h, en l'église St-Germain d'Outremont. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Des dons au Fond de neurologie Roma-Amyot, Fondation Notre-Dame, hôpital Notre-Dame, seraient grandement appréciés.

MAILHOT (Gérard) — A Lac Etchemin, à l'âge de 48 ans, est décédé accidentellement M. Gérard Mailhot. Les funérailles auront lieu vendredi, le 24 octobre à 19h15 en l'église Lac Etchemin.

MARLEAU (Roland) — A Malartic, le 22 octobre 1980, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Roland Marleau époux de dame Marthe Ruelland, infirmière licenciée. Les funérailles auront lieu samedi le 25 octobre à 16h, en l'église de Malartic, Abitibi.

RANCOURT (Jean-Noël) — A Québec, le 21 octobre 1980, à l'âge de 60 ans est décédé M. Jean-Noël Rancourt, époux de Patricia Ppin. Il demeurait au 359 49e Rue ouest, Charlesbourg. Les funérailles auront lieu vendredi le 24 octobre à 14 heures. Départ du funérarium



Lépine-Cloutier Ltee 6450 boul. Henri Bourassa Charlesbourg à 13h45, pour l'église St-Rodrigue, et de là au crématorium. Lépine-Cloutier Ltee Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, Mme France Rancourt (Ottman Guenouf), Serge Rancourt, sa mère Mme Charles Rancourt, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, M. et Mme Charles E. Rancourt, M. et Mme Bertrand Rancourt, M. et Mme Félix Rancourt, M. et Mme Martin Rancourt, M. et Mme Gilles Thibodeau, M. et Mme Maxime Fiquet, Mme Ghislèle St-Pierre, M. Michel Zevor, Mme Angèle Pépin, Mme Lucille Pépin, M. et Mme Hervé Pépin, M. et Mme Henri L. Poulin, M. et Mme Placide Loubier, M. et Mme Gérard Quirion, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, et amis. Les cendres seront déposées au Columbarium Lépine-Cloutier Ltee. Pour renseignements 529-3371.

ST-LAURENT (Paul) — A l'hôpital Notre-Dame de Montréal, le 20 octobre 1980, à l'âge de 68 ans, est décédé Paul St-Laurent, époux de Gabrielle Galarneau. Outre son épouse, il

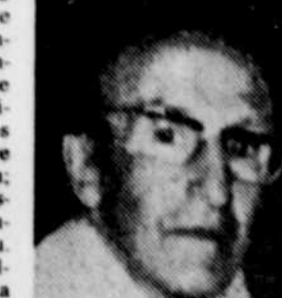
laisse dans le deuil ses enfants: Louise, infirmière, José, infirmière, épouse de Guy April, Danielle, épouse de Daniel Proulx; ainsi que trois petits-enfants: Antoine, Geneviève et Jean-François; ses sœurs de Québec: Simonne, Pauline, épouse de Charles Royer, Françoise, veuve de Georges Rousseau; une belle-sœur: Francis St-Laurent et un beau-frère: Roland Galarneau. A la demande personnelle du défunt son corps n'a pas été exposé. Une messe commémorative sera dite samedi le 25 octobre 1980, à 11h, en l'église St-Germain d'Outremont. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Des dons au Fond de neurologie Roma-Amyot, Fondation Notre-Dame, hôpital Notre-Dame, seraient grandement appréciés.

ST-LAURENT (Paul) — A l'hôpital Notre-Dame de Montréal, le 20 octobre 1980, à l'âge de 68 ans, est décédé Paul St-Laurent, époux de Gabrielle Galarneau. Outre son épouse, il

amis sont priés d'assister sans autre invitation.

060462

GAGNON (Adélard)



Samedi, le 25 octobre 1980 à 15 heures, en l'église St-Pierre aux Liens, Orsainville, sera chanté le service anniversaire de M. Adélard Gagnon, époux de dame Yvonne Bernard. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

HUOT (Léandre) — Samedi, le 25 octobre 1980, à 19h, en l'église de Boischatel, sera célébré le service anniversaire de M. Léandre Huot, époux de dame Antonia Trudel. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

LACHANCE (Jos. Albert)



Samedi, 25 octobre 1980, à 10h30, en l'église des Saints-Martyrs Canadiens, sera chanté le service anniversaire de Monsieur Jos. Albert Lachance, époux de dame Aline Lassonde. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

LESSARD (Oscar) — Samedi le 25 octobre, à 19h, en l'église St-Fidèle, sera chanté le service anniversaire de M. Oscar Lessard, époux de dame Juliette Paradis. Parents sont invités à y assister.

MARCOUX (Marie-Anne Grenier) — Samedi, le 25 octobre 1980, à 9h30, en l'église de la Nativité de Beaufort, sera célébré le service anniversaire de dame Marie-Anne Grenier, épouse de feu M. Olivier Marcoux. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

MARIER (Mlle Rita) — Vendredi, le 24 octobre, à 19h15, en l'église de St-Albert Le Grand, sera chantée la messe anniversaire de Mlle Rita Marier. Prière aux parents et amis d'y assister sans autre invitation.

MATTE (Marie-Rose Thibault) — Samedi le 25 octobre 1980, en l'église

de l'ancienne-Lorette à 15 heures, sera chanté le service anniversaire de dame Marie-Rose Thibault épouse de feu Alfred Matte. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

760 FAVEURS OBTENUES

REMERCIEMENT à St-Jude et au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier S.L.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier M.R.

REMERCIEMENT au Sacré-Cœur et au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier A.F.M.

REMERCIEMENT au Saint-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier T.G.

REMERCIEMENT à Jean XXIII, pour faveur obtenue avec promesse de publier Y.F.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier Y.D.

REMERCIEMENTS au St-Esprit, pour faveur obtenue, avec promesse de publier I.P.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier C.G.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour la faveur obtenue, avec promesse de publier J.P.

REMERCIEMENT au St-Esprit, pour faveur obtenue, avec promesse de publier, C.D.

SINCERES remerciements au Saint-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier N.T.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier G.P.

SERVICES SPECIAUX

780 FLEURISTES

Respectueusement

Salon

Fleur

Depuis 48 ans à votre service

524-5218

135 St-Joseph Est

790 MONUMENTS FUNERAIRES

Therault & Fils

710, 1000 Avenue, Québec, 524-1361

télévision

CKRT (Canal 7) Riv.-du-Loup

JEUDI 23 OCTOBRE

18h00 Ce soir: Manchettes régionales et bulletin national.
18h06 Ce soir: Nouvelles régionales.
18h26 Nouvelles du sport.
18h32 Résumé des émissions de la soirée.
18h34 Ce soir: Actualités nationales.
19h00 Jamais deux sans toi.
19h30 Boogie Woogie 47.
20h01 Les Grands Films: "La Malédiction".
22h00 Le travail à la chaîne.
22h31 Téléjournal nat. et int.
23h00 Météo.
23h06 Téléjournal régional.
23h13 Nouvelles du sport.
23h23 Télé Arts.
23h34 Cinéma: "Jeune fille en péril".

JEUDI 23 OCTOBRE

08h55 O Canada.
09h00 En mouvement.
09h15 100 tours de Centour.
09h30 Animagerie.
09h45 Les Floups.
10h00 Passe-partout.
10h30 Magazine Express.
11h00 Il était une fois l'homme.
11h30 Le siècle de Périclès.
11h30 Cher oncle Bill.
12h00 Téléjournal.
12h05 Midi Plus.
13h31 Femme d'aujourd'hui.
13h31 Cinéma: "Jour de noces".
16h00 Bobino.
16h30 La lettre de Nouvelle-France.
17h00 Histoires d'hier et d'aujourd'hui: L'île au trésor.

CHAU (Canal 5) Carleton

JEUDI 24 OCTOBRE

08h45 Flash.
09h00 En mouvement.
09h15 Centour.
09h30 Animagerie.
09h45 Les Floups.
10h00 Passe-partout.
10h30 Magazine Express.
11h00 Fine cuisine d'H. Bernard.
11h30 Coup d'oeil.

12h00 Téléjournal.

12h05 Midi plus.

13h31 Femme d'aujourd'hui.

14h31 Cinéma: "Jour de noces".

16h00 Bobino.

16h30 Lettre de Nouvelle-France.

17h00 Quelle famille.

17h30 Dans tous les cantons.

18h00 Maritimes d'aujourd'hui.

18h30 Ce soir: Téléjournal.

18h30 Le Quotidien.

19h00 Chips.

20h00 Le monde de Marcel Dubé.

20h30 Hors Séries: La dernière des justes.

21h30 Science réalité.



Le coquelicot

Les quelque 160 membres de la Légion canadienne à Lévis ont toujours cette même fierté, quand leurs dirigeants se présentent à l'hôtel de ville, où leur président honoraire, le maire Vincent-F. Chagnon, proclame solennellement la campagne annuelle du coquelicot. Ils vendront cette petite fleur rouge jusqu'au 9 novembre, jour de la traditionnelle cérémonie au cénotaphe, afin de regarnir leur fonds spécial d'aide aux anciens combattants malades ou handicapés. La photographie a été prise lundi soir à la mairie de Lévis, alors que le président de la campagne, M. Lionel Langlois, décorait comme il se doit le veston du maire Chagnon. La vignette représente aussi M. Alfred Robinson, président du comité de la fête du souvenir à la filiale numéro 12 de la Légion canadienne.

Municipalités régionales de comté Les élus municipaux trouvent la tâche aride

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — Les trois membres du comité chargé de préparer la mise en place de municipalités régionales de comté (MRC) dans Lévis et Lotbinière se disent satisfaits de la participation obtenue dans le milieu depuis un mois et demi qu'a débuté la période d'information et de consultation.

En qualifiant le climat de positif, le président de ce comité, M. Jacques Defoy a mentionné que le dialogue est bien amorcé pour approfondir la consultation relative au découpage du territoire selon les milieux d'appartenance.

Différentes réunions ont déjà permis au comité de rejoindre les dirigeants municipaux et scolaires ainsi que les représentants de nombreux organismes. D'ici la fin de novembre prochain, de nombreuses assemblées auront lieu dans les cinq sous-zones afin de sensibiliser toute la population et recueillir les opinions.

Le comité retient encore le 15 décembre comme date limite de présentation des mémoires qui devront lui fournir les indications concernant le territoire de chacune des futures MRC. Une autre période de consultation suivra l'étude et l'analyse de ces mémoires.

Une hésitation

Derrière ce bilan du comité, de nombreuses questions persistent, particulièrement chez les élus municipaux et scolaires du territoire. À côté de ces administrateurs, qui sont tout de même des gens avertis et qui ont encore de la difficulté à s'impliquer dans cette démarche pour la création de MRC, le simple citoyen ne semble pas intéressé par le sujet.

A une première assemblée publique tenue mardi soir, à Lévis, seulement une trentaine de personnes ont répondu à l'invitation qui avait pourtant été adressée à chaque foyer du comté au moyen d'un dépliant. Parmi ces gens présents, il y avait au moins 6 ou 7 journalistes et autant de représentants du comité de consultation. «Si les dirigeants municipaux ont de la misère à suivre, vous comprendrez que le simple citoyen a encore plus de difficultés à comprendre et à s'intéresser», a déclaré au SOLEIL l'un des participants à Lévis.

Une autre assemblée publique d'information et de consultation est prévue pour le soir du 4 novembre, à

la salle du Motel Philray de Laurier-Station. D'autres réunions regrouperont surtout, dans les semaines à venir, les dirigeants municipaux.

Nombreuses questions

La faible participation constatée à Lévis a quand même mis en évidence une difficulté d'engagement. L'hésitation rencontrée s'appuie en effet sur de nombreuses interrogations.

Le maire de Pintendre, M. Marcel Fontaine, bien qu'il ne s'objecte pas à l'avènement des MRC, a déclaré à Lévis: «Avec tout ce qui incombe de plus en plus aux municipalités, je me demande si l'on ne devrait pas devenir maire à temps plein?»

«Les schémas d'aménagement que devront préparer les MRC seront-ils des documents de plus sur les tablettes?... N'y a-t-il pas contradiction entre la loi 90 du zonage agricole et la loi 125 concernant l'aménagement du territoire?... Voilà les principales questions auxquelles doivent constamment répondre les trois membres du comité d'information et de consultation.

M. Vincent-F. Chagnon, maire de Lévis, ainsi que M. Maurice Faucher, maire de Joly, qui oeuvrent sur ce comité, ont tous deux signalé l'aspect très démocratique de la loi 125 qui prévoit justement l'implantation des MRC.

«Lors de l'opération 55 à la formation des commissions scolaires régionales, les territoires ont été im-

posés; lors de la fondation d'une communauté urbaine, c'est un conseil des ministres qui en a défini les cadres. C'est la première fois que nous avons la chance que nous donne enfin la loi 125 d'indiquer nous-mêmes ce que nous avons besoin», a mentionné notamment M. Chagnon.

Celui-ci a déclaré que jamais il n'aurait accepté de travailler sur ce comité s'il n'avait pas été certain des avantages que procureront les MRC, qui vont enfin permettre, selon M. Chagnon et Faucher, une concertation et un vrai dialogue entre les urbains et les ruraux. De l'avis de M. Chagnon, la loi 90 devra être modifiée et être administrée éventuellement par les MRC.

Combien de MRC?

Il appartient à la population du territoire, par la consultation actuelle, de dire combien elle veut de MRC et d'en définir la délimitation de chacune en se basant sur les sentiments d'appartenance.

Dans Lévis, selon M. Chagnon, il existe par exemple des limites naturelles, qui font que l'on y assistera probablement à l'implantation de deux MRC: une à l'est avec Lévis, Lauzon et Saint-David, principalement, et une à l'ouest avec Saint-Romuald, Saint-Jean-Charvostome, Charny, etc.

Dans Lotbinière, il y en aura une ou deux, ou même davantage possiblement, puisque des ententes peuvent être prises éventuellement avec des municipalités des comtés voisins.

en bref

Marchands en difficultés

VICTORIAVILLE — Embauché il y a trois mois au poste de directeur général de l'Association des marchands du centre-ville de Victoriaville pour coordonner le projet de requalification de la rue Notre-Dame, M. Yves Chauvin de Callières a abandonné ses fonctions. Son départ suit de près la démission de la présidente de Plaza Victoriaville, Mlle Claire Lavallée. Le motif invoqué dans les deux cas: manque de temps.

Départ d'un greffier

Le maire de Lévis, M. Vincent Chagnon, a révélé hier que Me Richard Gendreau, qui est greffier de ce conseil de ville depuis trois ans, vient d'offrir sa démission pour accepter un emploi au service du contentieux du ministère des Affaires municipales. Me Gendreau doit quitter la mairie de Lévis le 17 novembre prochain. Son passage y aura été très apprécié, a signalé le maire, qui a profité de l'occasion pour annoncer l'ouverture d'un concours pour le choix d'un nouveau greffier municipal.

Les médias devront être plus critiques (Lesage)

par Michel CORBEIL
du bureau du Soleil

MATANE — Les médias devront se donner les moyens d'être plus critiques plutôt que de tenter de relater le plus grand nombre d'événements possible.

C'est l'opinion défendue, hier matin, devant le Cercle de presse de Matane par M. Gilles Lesage, éditeur du SOLEIL, pour qui le piège, c'est l'abondance de nouvelles qui affluent de toutes parts.

Les hommes politiques nous bombardent chaque jour de communiqués et d'informations. «Le travail n'est plus dirigé comme au temps de Duplessis. La manipulation est plus discrète. Elle demeure efficace. «Nous sommes alimentés de plus en plus. Nous manquons de temps pour prendre du recul. La tentation (surtout celle de la direction des entreprises de presse), c'est d'aller de plus en plus vite pour continuer à mettre de la saucisse dans le moulin, constate-t-il.

«Les gens du métier sont pris dans un engrenage. Il faudrait qu'il y

en ait quelques-uns qui aient le temps de prendre du recul. Sinon, nous devenons à notre tour des machines à paroles. Si nous n'essayons pas de nous ménager un temps de réflexion, nous risquons de devenir fonctionnaires.

«Il faut conserver cette préoccupation, poursuit M. Lesage. Il y en a beaucoup qui deviennent des grappes d'informations au début de leur trentième ans.»

Se donner les moyens

Selon M. Lesage, le journaliste doit tendre à être plus critique, plus sélectif face aux événements. «Ce que je souhaite, c'est que nous tentions de mettre de l'ordre dans l'amas de nouvelles. Il faudra s'en donner les moyens.

«De plus en plus, les partis politiques et les gouvernements s'organisent. Ils se dotent de stratégies, ils ont des plans de développement. Nous, les journalistes, nous sommes encore à la charrette à cheval. Il faut se donner les moyens d'être plus critiques.

«Ce n'est pas vrai que nous allons toujours continuer de dire: M. Untel a dit ceci, M. Untel, cela. Il faut donner les éclairages, jouer en coulisses, mettre en ordre les idées.

Les journalistes, règle générale, maîtrisent bien l'entrevue directe, manient avec bonheur les conversations téléphoniques. Ils manquent cependant d'outils. «Il faudra se donner des méthodes de travail.

«La plupart des métiers ont leur code écrit. Nous avons la chance de ne pas avoir de code écrit. Il est implicite. Il a son jargon, il a aussi ses bobards. Comme celui que le journaliste, cela ne s'apprend pas. Si nous voulons continuer de pratiquer ce métier, il nous faut des méthodes de travail. Et cela, ça s'apprend», plaide-t-il.

M. Lesage a occupé durant plusieurs années le poste de chroniqueur parlementaire. Se sentait-il en position de pouvoir? Selon lui, ce n'est pas le cas. Les journalistes n'ont pas de pouvoir. Mais, ils ont une influence importante en tant que groupe, ne serait-ce que par le choix des nouvelles.



M. Gilles LESAGE.

ENSOLEILLEZ VOS JOURNÉES... ABONNEZ-VOUS! 647-3333

Pensée du jour

«On nous annonçait l'âge de l'égalité, mais c'est l'âge de la terreur qui est venue» (M.T.)

RESTAURANT LA SAUVAGERIE
St-Jean-Charvostome
839-7914

RESTAURANT CAFE d'EUROPE
Les 24, 25 et le dimanche 26 octobre:
• les moules poulette
• le consommé double au sherry
• la brochette de filet mignon en chevreuil, purée de marrons, courgettes farcies
• la zuppa inglese
• Café
Le tout \$12.95
27, Ste-Ange, Québec
692-3835

vu à
Place Cartier



GINETTE LEMAY et TOMMY. GINETTE Lemay était à Place Cartier au moment où nous l'avons croisée. Accompagnée de son fils Tommy (2 ans), elle avait visité la BOUTIQUE MODE AU BOUT et s'apprêtait à prendre un goûter au restaurant LES DELICATÉESSES.

Place Cartier...
la place en vue
du mail St-Roch
(anciennement le magasin Pollock)

RABAIS SAISONNIER de 25% SUR ENSEMBLES DE SKI FUTURAMA 2 à 10 ans
VENTE FINALE - AUCUNE MISE DE COTE

BOUTIQUE
Le petit
chaperon rouge INC.

• 605, BOUL. CHAREST EST 523-7345
• MAIL ST-ROCH 522-3620
• PLACE LAURIER 658-1212
CHARGEX MASTER CHARGE

SUPER-VENTE ÉTIQUETTES ORANGE

RABAIS DE 20% à 50% SUR TOUTE MARCHANDISE PORTANT ÉTIQUETTE ORANGE

Quelques exemples:

- cartouches 8 pistes à partir de 1,99 \$
- Un lot de disques long-jeu à partir de 1,99 \$
- guitare Aria, AC-20, valeur régulière 415,00 \$ pour 249,00 \$ seulement
- cellule magnétique Shure, M-95 HE, valeur régulière, 146,50 \$ pour 74,95 \$

Une foule d'autres aubaines avec étiquettes orange vous attendent.

St-Jy frères

«Une gamme de bons produits»
MAIL ST-ROCH 522-1233
PLACE LAURIER 651-7384

Le tout se termine, samedi, 1er novembre, 5 heures.

Maintenant...

"Qui s'est opposé à cela? C'est pas la Chambre de commerce, c'est pas les maires et les municipalités. C'est l'opinion dite pensante du Québec qui a dit acceptez pas ça, M. Bourassa. On l'a pas accepté et aujourd'hui, on ne l'a pas. Parce que M. Smallwood qui était généreux envers les francophones n'est plus là, M. Campbell, de l'Île-du-Prince-Édouard, n'est plus là, M. Reagan n'est plus là en Nouvelle-Écosse. Les hommes politiques changent et leurs priorités ne sont pas toujours les mêmes".

Toujours selon le premier ministre Trudeau, la population du Québec veut dans son cœur le projet fédéral et c'est pour cela que M. Lévesque a choisi de se battre devant les tribunaux plutôt que devant la population. M. Trudeau a indiqué à quelques reprises durant son allocution qu'il aurait d'ailleurs recours au référendum sans hésitation s'il sent le besoin de faire confirmer ses prises de position.

Le chef du gouvernement a conclu son allocution en se disant convaincu que le projet de rapatriement de la constitution qu'il poursuit ne contient rien qui justifie une levée de boucliers et des manifestations dans la rue. Si ce pays va se suicider, se briser parce qu'il ne parvient pas à s'entendre sur une constitution canadienne, sur une formule d'amendement, sur les libertés fondamentales, c'est à se demander s'il mérite de vivre. "C'est Baptiste, mort parce qu'il a oublié de respirer", s'est exclamé le premier ministre, au grand plaisir de son auditoire de 750 convives massés dans la grande salle de bal du Château Frontenac à Québec.

La comédie canadienne

Selon M. Trudeau, la situation actuelle est un peu "comique" et il a longuement insisté sur l'incohérence des positions successives des hommes politiques. A sa dernière visite à la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain, il y a trois ans et demi, au lendemain du discours de M. Lévesque à New York, la situation était grave, voire tragique, a-t-il rappelé. Aujourd'hui, c'est plus drôle, trouve-t-il: il a été accueilli par des militants syndicaux qui s'opposent à l'enrichissement de droits fondamentaux dans une constitution et par des gens du OUI qui au printemps voulaient sortir le Québec du Canada et aujourd'hui s'opposent à ce qu'on sorte le Canada de la Grande-Bretagne.

M. Trudeau a eu recours à quelques vers de Cocteau pour décrire la pagaille, la confusion qui règne actuellement au pays. "C'est le bordel!" a-t-il dit. "C'était Herculéum, Pompei, Jéricho, je n'ai jamais rien vu d'aussi fou sur la terre", avait dit pour sa part le poète. Selon M. Trudeau, un observateur ou un journaliste venu de Patagonie se demanderait ce qui peut bien se passer dans ce drôle de pays-là. Les premiers ministres qui luttent en mai dernier contre M. Lévesque se trouvent cinq mois plus tard à le porter en triomphe, certains le traitent de grand Canadien; M. Peckford se plaint que M. Trudeau n'a pas les reins assez forts pour imposer à M. Lévesque d'accepter l'électricité de Terre-Neuve et il y a quelques semaines, il trouvait M. Lévesque plus Canadien que M. Trudeau...

Le Québec qui compare la Cour suprême à la tour de Pise a bien hâte de porter sa cause devant cette cour plutôt que de déclencher des élections; le NPD de la Saskatchewan

(Suite de la première page)

n'appuie pas le parti fédéral; le parti conservateur de l'Ontario ne partage pas les positions de M. Joe Clark; bref c'est une tour de Babel.

M. Trudeau s'est interrogé, souvent avec humour, sur les raisons qui amenaient tout ce monde à "s'exciter, s'énervé, se trémousser".

Le premier ministre a repris les principaux points de la contestation par sept provinces de son projet pour conclure "qu'il n'y a pas là de quoi manifester dans les rues". Et il a prévenu, sûr de lui, devant un auditoire à moitié composé de militants libéraux de la région qui s'étaient partagé 300 cartes sur les 750 personnes présentes, qu'il se préparait à aller à Londres, quitte à être qualifié de "colonisé". "Si je suis le dernier des colonisés, il y a de quoi être fier".

M. Trudeau a enfin sévèrement blâmé la Ligue des droits de l'homme et l'Association des francophones hors Québec qui ne lui ont pas donné leur appui et qui se trouveraient ainsi, estime-t-il en contradiction avec leur vocation propre, puisqu'il veut rendre inamovibles des droits fondamentaux d'une part et préserver les droits linguistiques des minorités comme ils ne le furent pas encore depuis la Confédération. Ces organismes n'ont pas dit un mot, pas un traitre mot, a insisté M. Trudeau.

Thibault...

(Suite de la première page)

skis. Quand je tombe, je roule et je remonte sur mes skis."

Pour la descente d'aujourd'hui, Thibault et Peter Chazowski utiliseront des skis de 1m90, construits de fibre de verre. Ils porteront un casque protecteur, mais pas question de parachutes, comme en ont déjà utilisés d'autres adeptes du ski extrême.

Griserie musicale

Polonais d'origine, Chazowski est tout à fait différent de son camarade de Sainte-Foy. Tout autant mentalement que physiquement.

Le skieur de Fredericton est grand (environ cinq pieds dix pouces) et élancé. Il a le geste modéré, le verbe nuancé. Et sa façon à lui de vivre toute la griserie de la montagne est de la skier avec un magnétophone attaché à la ceinture et des écouteurs qui lui renvoient une musique tout à fait entraînante. Une espèce de symphonie sur neige.

Tandis que Thibault est avant tout un intrépide fonceur, Chazowski semble avant tout un calculateur.

Il faut cependant se rappeler son incroyable chute du Pérou, l'hiver dernier, alors qu'il skiait à angle escarpé, en compagnie du célèbre Français Patrice Valençant. Chazowski avait effectué une culbute de pas moins de 2.000 pieds dont il était sorti avec quelques engelures, quelques égratignures et... un souvenir ineffaçable. On se demande encore comment il a pu ne pas y rester.

Chazowski, qui maîtrise très bien le français, est âgé de 22 ans, exactement comme Jacques Thibault. S'il est publié partout que Thibault a 21 ans c'est qu'effectivement il détient un baptême qu'un quelconque mystère fait parler d'avril 1959. Rien n'est jamais pareil, chez les casse-cou...

Un défi...

(Suite de la première page)

ques heures, sur le Robson, tout le monde est maintenant convaincu que le coup de force d'aujourd'hui dépasse tout entendement. Que jamais Hammond n'aurait pu exagérer l'ampleur du défi, même s'il avait été le plus retors des promoteurs.

Fou furieux

Une quarantaine de reporters ont été déposés sur le plus haut sommet des Rocheuses canadiennes, à environ 500 pieds de l'endroit où Thibault et Chazowski doivent freiner leur descente vertigineuse aujourd'hui.

Les Rocheuses vues d'en haut. Un indescriptible sentiment d'immensité. Une intime sensation de ce que peut renfermer une telle montagne. Et aussi "qu'il ne faut pas être des humains ordinaires pour défier pareille réalité", comme le soupireait Thérèse Thibault, la mère de Jacques. Bref, un choc percutant, la prise de conscience que tout ce qu'on avait pu dire et écrire sur le Robson avait été d'une incroyable modération.

Et les murmures d'aller bon train: "Ils sont fous-furieux, ils vont se tuer, etc."

Durant que CBC filmait une interview des parents de Jacques Thibault et que, plus tard, leur fils et Chazowski effectuaient quelques descentes au profit des caméras, sur une montagne voisine, le bataillon de cinéastes, de photographes et de journalistes se demandaient s'ils étaient en train de rêver ou s'ils allaient vraiment assister à l'une des épopées les plus saisissantes de l'histoire du ski.

"Nous partons pour la lune, s'était exclamé Jacques Thibault, en grimpant dans l'hélicoptère.

J'ai vraiment cette impression de débarquer sur cet astre qui fut le nôtre en mettant le pied sur cette rocaille hachurée par le temps et la conjugaison de tous les éléments.

Mme Thibault était sidérée. M. Thibault tentait de garder bonne contenance, en analysant les données techniques de la descente du lendemain.

La CEQ...

(Suite de la première page)

champs d'enseignement et dans les écoles pour tenir compte des particularités de chacun des milieux.

A titre d'exemple, supposons qu'une commission scolaire prévoit l'inscription de 2.450 élèves. En vertu des ententes négociées sur le plan provincial, la commission devrait avoir droit à 100 enseignants à son emploi, puisque le ratio a été fixé à un enseignant pour 24,5 élèves. Cependant, en exigeant de chacun le nombre d'heures maximal, en créant plusieurs groupes multi-âge et en dépassant, dans certains cas, le nombre d'élèves prévu par groupe, la commission scolaire peut s'en tirer avec un nombre moindre de professeurs, disons 95.

Or, dans une directive émise au début du mois de septembre par le sous-ministre de l'Éducation, M. Jacques Girard, on indique que les commissions scolaires devront assumer entièrement les coûts d'un engagement résultant de l'engagement d'un nombre d'enseignants supérieur au nombre minimal exigé pour respecter l'entente nationale. En d'autres termes, si, pour satisfaire l'entente, on a besoin, dans l'exemple cité précédemment, d'un minimum de 95 professeurs et d'un maximum de 100 enseignants, le ministère de l'Éducation ne s'engage à payer les coûts que de 95 professeurs seulement. Les autres sont à la charge directe de la commission scolaire.

"Moi aussi, je suis stupéfié, confiait Lucien Thibault, sauf que je surmonte mieux mes émotions. Probablement parce que moi aussi j'ai été un fonceur, dans ma jeunesse et surtout parce que je sais très bien qu'il est impossible de changer la décision de Jacques".

A mesure que le temps avançait, la tension du couple atteignait fatalement toutes les autres personnes présentes. Tout à

Où le problème se complique, c'est qu'au moment où l'on se rend compte que les commissions scolaires, en vertu de la réforme de la fiscalité, sont obligées de soumettre à un référendum toute augmentation de taxe scolaire décollant de dépenses non justifiées.

"Il n'en fallait pas davantage pour que les patrons transforment en charge minimale la charge maximale de travail prévue dans l'entente", soutient la CEQ.

A cela il faut ajouter, comme c'est le cas aux Vieilles-Forges, un sé-

Québec, Le Soleil, jeudi 23 octobre 1980

coup, le pari de Jacques Thibault et de Peter Chazowski cessait d'être le pari de deux personnes pour devenir celui de l'homme devant l'impossible. On ne traitait plus l'affaire comme un fait divers, c'était devenu une sorte de tourbillon infernal auquel plus personne ne pouvait échapper.

"Pour Jacques, c'est la renaissance ou... la mort", devait chuchoter Thérèse Thibault.

lieux litige entourant la reconduction de clauses négociées localement au cours des présentes négociations sur d'autres aspects de la convention collective. Elles concernent l'affectation des enseignants, la mutation de ceux-ci et leur réaffectation.

Selon le négociateur en chef du syndicat des enseignants des Vieilles-Forges, M. Raymond Johnston, le gouvernement pourrait s'éviter l'odieuse d'une loi spéciale s'il acceptait seulement de remettre en considération ses directives budgétaires.

Une handicapée.

(Suite de la première page)

son en juillet 1978, deux jours en novembre 1979, et hier, elle devait commencer un séjour encore plus prolongé.

"Je ne paie pas parce que je n'ai pas d'argent mais également pour sensibiliser les autorités de la ville de Québec", déclarait la jeune femme juste avant de se présenter à la prison, hier.

Lise Vachon souhaite ardemment que Québec légifère le plus tôt possible en faveur des personnes handicapées. Elle déplore le fait que les quelques rares places réservées aux handicapés au stationnement d'Yvesville soient constamment occupées par des "Corvette". Elle rappelle en outre que Sainte-Foy

a déjà légiféré en faveur des handicapés.

Les jambes paralysées à la suite d'un accident, Lise déclare que le juge de la cour municipale qui l'a condamnée lui a indiqué qu'il n'a pas le choix et qu'il doit faire appliquer la loi.

Quant aux policiers et aux agents de stationnement, ils ne peuvent pas deviner quelles sont les autos qui appartiennent aux handicapés. Ces policiers sont également obligés d'exécuter les mandats, ce qu'a dû faire le capitaine J.-M. Martel, de Québec, qui a attendu la dernière journée du dernier délai pour exécuter le sien, hier.

La Quotidienne
(tirage de mercredi)
8-9-2
Informations: 643-8990

Loto-Select
6-4-1-6

LE SOLEIL
SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30
Samedi: 9h00 à 12h00
RENSEIGNEMENTS REDACTION
647-3233 647-3394
LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206.

VENTE d'inventaire

GRANDE VENTE

GRANDE VENTE



Au Rayon de la Lumière

BAIN-DOUCHE "WASCAN" de Boeig

Plusieurs couleurs au choix. Mise de côté si désiré.

Tapiserie • Céramique

39, Kennedy, Lévis
(418) 833-6125

valeur exceptionnelle

rég. \$85. **49.95**

tenue de ville ou de soir, toujours de mise.

l'ensemble de tricot bouclé, garni de fines torsades, encolure bateau ou carrée, jupe sur élastique, raisin, marine, gris... p.m.g.

la maison
simons

deux magasins: place de l'hôtel de ville / place ste-foy, ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.

une sélection de manteaux d'automne...

rég. jusqu'à \$450. **279.95**

nos meilleures valeurs de l'automne.

les manteaux forme tube, droite, ample...

en cachemire et laine, mohair, tweed, velours côtelé,

dans un choix de coloris... tailles 4 à 14

la maison
simons

deux magasins: place de l'hôtel de ville / place ste-foy, ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.

Un défi dont on ne peut exagérer l'ampleur

par Alain BOUCHARD

envoyé spécial du Soleil
VALE MOUNT (Colombie-Britannique) — Chuck Hammond peut être rassuré, après la stupeur dont il a réussi à saisir la presse, hier après-midi. Mardi soir, Hammond racontait aux parents de Jacques Thibault combien il était contrarié de voir que l'attitude de leur fils donnait l'impression que la descente du mont Robson était chose simple. Hammond s'était morfondu à monter la plus grosse mise en scène possible et voilà que l'un de ses poulains parle de l'affaire comme d'une glissade du dimanche, dans la gondolière du Mont-Sainte-Anne.

Du reste, Hammond a vertement engueulé Thibault, hier matin, devant un groupe de journalistes, juste avant que la délégation ne s'envole sur les flancs du Robson, par hélicoptère. "Ce n'est pas un jeu, Jacques, un peu de sérieux, s'il vous plaît", lui a-t-il lancé, alors que le jeune skieur de Sainte-Foy faisait le pitre.

Mais après ce séjour de quel-
(Suite à la page A2, 3e col.)



PC
Peter Chaznowski et Jacques Thibault ont fait quelques pirouettes, pour le bénéfice des photographes, sur le flanc du mont Robson, hier.

Thibault descend aujourd'hui

de notre envoyé spécial
VALE MOUNT (Colombie-Britannique) — Jacques Thibault est un bâton de dynamite, toujours prêt à exploser. Il est survolté, exalté, incapable de rester immobile plus de trois secondes. Il lui faut continuellement du mouvement... et du très grand!

Non seulement il est en train

de vendre le mont Robson à tout le monde mais il vend aussi toute la Colombie-Britannique.

"Une terre dynamique, dit-il. Un monde à bâtir. Un univers d'espoir où l'impossible n'existe pas."

Physiquement, Thibault est à l'image de son tempérament: tout d'un bloc. Seulement cinq pieds et

cinq pouces et 145 livres. Un paquet de muscles qui roule dans la montagne.

"Ma petite taille, explique-t-il, me permet de faire bloc avec mes

(Suite à la page A2, 2e col.)
☐ autres textes en page C-3

Protéger le français au pays Maintenant ou jamais, dit Trudeau

par J.-Jacques SAMSON

Le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, s'est appliqué hier dans son premier discours au Québec depuis le début de l'opération de rapatriement de la constitution qu'il a lancée en juin, à désamorcer l'opposition massive à son projet que tente d'animer le gouvernement du Québec.

"C'est pour débloquent qu'on fait cela, c'est pour que le changement soit enfin possible", a rappelé une nouvelle fois M. Trudeau devant la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain. C'est pour qu'on ne répète pas à l'avenir cet embarras qui dure depuis 53 ans, qu'on dit faisons le grand geste. Et je vous dis (je fais encore des confessions) je me suis un peu marché sur le coeur pour faire cela. Je vous parle en tant qu'être humain et Québécois: vous le savez que si on ne mettait pas dans la constitution, aujourd'hui, astéure, les droits linguistiques fondamentaux, vous le savez que ça ne se fera jamais, moi, je le sais", a insisté M. Trudeau.

Le chef du gouvernement canadien a même ajouté que des premiers ministres provinciaux lui ont dit d'imposer les dispositions qu'il préconise parce qu'ils ne réussiraient jamais, seuls, dans leurs législatures, à faire adopter de telles mesures sur les droits linguistiques pour des minorités francophones de 20,000 ou 30,000 personnes.

Au fil de son discours, M. Trudeau a souligné d'abord l'incohérence des gestes politiques posés par différents acteurs au Canada, principalement les premiers ministres des provinces. Il a repris un à un les points de l'argumentation du premier ministre du Québec, M. René Lévesque, pour s'opposer au projet fédéral et il a enfin tenu à se justifier d'agir unilatéralement.

Selon M. Trudeau, si le gou-

vernement fédéral ne procède pas ainsi, le rapatriement ne pourra jamais se faire parce que les hommes politiques tireront toujours la couverture chacun en faveur de sa région. Depuis 1927 que des tentatives sont faites, elles ont toujours abouti à des impasses et les minorités francophones ont même perdu des avantages depuis la conférence de Victoria en 1971 parce que des hommes politiques "plus généreux" pour les minorités, selon M. Trudeau, ont été remplacés et leurs successeurs ne consentent plus à octroyer les mêmes droits.

"A Victoria, le gouvernement du Québec a pensé qu'il pourrait obtenir plus en attendant un peu. On en a moins. A Victoria, il y avait l'enchaînement des droits du français; à Victoria, il y avait sept provinces qui étaient prêtes à admettre le français dans leur législature; il y avait dix provinces qui étaient prêtes à voir leurs statuts imprimés dans les deux langues; il y avait cinq provinces prêtes à accepter de servir leur population dans les bureaux chefs dans la langue française; il y en avait trois qui étaient prêtes à admettre le français dans leur législature..."

Cinglant, M. Trudeau a ajouté:
(Suite à la page A2, 1re col.)

Guillotine imposée à Ottawa

OTTAWA (d'après PC) — Le gouvernement fédéral mettra un terme au débat sur la résolution constitutionnelle en imposant le vote à la chambre à 1h du matin cette nuit.

Cette mesure de clôture exceptionnelle, la quatrième au cours des 25 dernières années, permettra de renvoyer le projet de résolution constitutionnelle en comité parlementaire qui doit faire rapport à la Chambre le 9 décembre.

L'opposition a unanimement décrié cette décision.

☐ autres textes en page A-3

☐ éditorial en page A-6

Une loi spéciale sera votée demain

La CEQ impute le conflit à une directive de l'Etat

par Claude VAILLANCOURT

envoyé spécial du SOLEIL

TROIS-RIVIERES — La convocation demain de l'Assemblée nationale pour mettre un terme à certains conflits scolaires existant actuellement au Québec repose principalement sur une directive gouvernementale découlant de l'entente négociée au niveau provincial en février dernier.

C'est ce qu'affirment les représentants syndicaux des enseignants du territoire des Vieilles-Forges où une grève paralyse toute activité scolaire depuis le mois de septembre.

Dans cette entente contenue dans une dizaine de pages, le ministère de l'Éducation, la fédération des commissions scolaires catholiques du Québec et la centrale de

l'enseignement du Québec avaient convenu de normes permettant de calculer en détail le nombre d'enseignants qui serait requis dans chacune des commissions scolaires pour exercer la tâche d'enseignant. C'est ce qu'on appelle, dans le jargon des conventions collectives, le ratio maître-élèves.

L'entente nationale prévoit aussi un nombre maximum d'heures de

travail pour chaque enseignant ainsi que des maxima d'élèves par groupe. Ce nombre peut, dans des cas exceptionnels, être dépassé.

Il restait donc, sur le plan local, à négocier la façon dont seraient distribués les enseignants dans les

(Suite à la page A2, 4e col.)
☐ Autre texte en page A-13

jeudi L'EST DU QUÉBEC Ottawa pourrait ne pas aider Anse-à-Beaufils

page A-4

Les otages libérés dès lundi?

page D-1

Cochonneries

(AP) — Comme ils l'avaient déjà fait au mois d'avril dernier, des inconnus se sont introduits dans la nuit de mardi à mercredi dans les abattoirs de Strasbourg et y ont martyrisé à coups de couteaux huit porcs. Les animaux ont dû être abattus par la suite. Comme aucun animal n'a disparu, il est plus que probable que les auteurs de ces actes agissent par pur sadisme.

sommaire

Annonces classées	D-7 à D-18
Arts et spectacles	D-4 à D-6
Bandes dessinées	D-2
Bridge	D-18
Carrières et professions	B-8
Décès	D-19
Economie-finances	B-2 à B-5
Feuilleton	D-16
Horoscope	D-14
Information régionale	A-4 et A-5
Mot mystère	D-7
Mots croisés	D-17
Où aller à Québec	D-5
Page documentaire	A-7
Patron	D-11
Pierre Champagne	A-14
Sport	C-1 à C-11
Télévision	D-19 et D-6

Détails pour demain en page D-15



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve
Lise Vachon, à son entrée à la prison Gomin, hier. Elle est aidée par le caporal J.-M. Martel, de Québec. Quelques heures plus tard, elle quittait cette institution...

Malgré une peine de 9 jours Une handicapée est "libérée" dès son incarcération

par Guy DUBE

"Il ne faut pas incarcérer pour incarcérer. Pourquoi la garder ici, ce n'est quand même pas un hôpital?" (...) Il est temps qu'on ait notre mot à dire."

Très sensibilisée à la loi donnant maintenant plus de pouvoirs à un directeur de prison, soeur Pauline Maheu, directrice de la Maison Gomin (prison pour femmes à Québec) a remis en liberté, hier, une handicapée qui avait été condamnée à purger neuf jours de prison pour trois billets de stationnement non payés.

Non pas parce que Lise Vachon, 23 ans, de Beauport, est paraplégique et doit se mouvoir dans un fauteuil roulant, mais parce que "ça lui aurait nui en l'incarcérant et qu'on n'aurait pas plus protégé la société", estime la directrice du centre de détention. Soeur Maheu a déclaré au SO-

LEIL qu'il en coûte \$119 par jour pour garder une seule détenue à la Maison Gomin, et que la société aurait ainsi dû payer environ \$1,000 pour faire acquitter à une jeune femme trois billets de stationnement impayés.

Il n'y a pas seulement que cela: Lise Vachon est étudiante (elle aurait ainsi perdu une semaine de cours au cégep de Limoilou), elle doit pourvoir et s'occuper de son enfant et elle n'a réellement pas d'argent pour payer les trois contraventionssetles frais (\$183 en tout), indique Pauline Maheu.

Troisième fois

Victime d'un accident d'automobile, Lise Vachon est, depuis quatre ans, confinée aux caprices d'un fauteuil roulant.

Elle a purgé six jours de pri-
(Suite à la page A2, 5e col.)

CONCOURS
«Je m'abonne au
SOLEIL»

A
gagner
\$23,000
en prix

4 GRANDS PRIX:

- Un voyage de 10 jours pour deux (2) au Club Med de ITA-PARICA au BRÉSIL
- Une PLAQUETTE D'OR de 5 oz d'une valeur de plus de \$4,000
- Ademco Location offre deux (2) voitures de marque Buick Régat, prêtées pour une période de 24 mois

LE SOLEIL
647-3333